

DB2P pour Sociétés : manuel d'utilisation de l'application

Version août 2020

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Accès à l'application	4
3. Navigation à travers l'application.....	7
4. Consultation de votre « DashBoard » ou aperçu de votre situation.....	11
4.1. Fonctionnalités du dashboard.....	11
4.2. Si vous avez moins de 4 engagements	13
4.3. Si vous avez plus du 3 engagements	18
4.4. Détail concernant vos affiliés identifiés	20
4.5. Détail concernant les déclarations non-identifiées	21
4.6. Détail des engagements	22
5. Consultation engagements de pension externes	23
6. Engagement de pension interne	26
6.1. Déclarer	27
6.2. Vue générale	33
7. Primes.....	38
8. Cotisation Wijninckx.....	40
8.1. Cotisation Wijninckx à partir de 2019	40
8.1.1. Vue générale.....	40
8.1.2. Détails année de cotisation	42
8.1.3. Détails par affilié	44
8.2. Cotisation Wijninckx avant 2019	47
8.2.1. Vue générale.....	47
8.2.2. Recherche affilié	51
8.2.3. Affiliés non identifiés	53
9. Fonctionnalités d'aide	54
9.1. DB2P aide.....	55
9.2. Signalement d'erreur.....	57
9.3. Pop-up d'aide.....	43
9.4. E-box	44
10. Mandats.....	46

1. Introduction

Le présent document est un manuel pour l'utilisateur (la société ou l'utilisateur mandaté) lors de sa navigation au sein de l'application DB2P pour société. Le document donne un aperçu des différentes fonctionnalités de l'application. Chaque description est illustrée par un écran se situant en dessous de celle-ci.

Ce manuel décrit toujours la version la plus récente de l'application en ligne et évolue donc avec celle-ci. À chaque nouvelle version de l'application, le manuel sera donc aussi adapté.

Vous trouverez dans l'application quatre fonctionnalités importantes. Premièrement, l'application permet de consulter les engagements de pension que vous - en tant que société- avez organisés et dont vous avez confié la gestion à un ou plusieurs organisme(s) de pension (voir «Engagement de pension externe »). Deuxièmement, vous pouvez retrouver les informations nécessaires sur le financement de la pension complémentaire dans le cadre de ces engagements (voir « Cotisation Wijninckx »). Cette information peut vous aider lors du calcul de vos cotisations de sécurité sociale. Troisièmement, vous avez également la possibilité de déclarer les engagements de pension individuels que vous gérez en interne (via l'établissement de provisions internes du bilan et/ou la conclusion d'une assurance pour dirigeant d'entreprise) (voir « engagement de pension interne »).

Ce manuel offre uniquement un soutien pratique dans votre navigation à travers l'application. Dans le document « [DB2P pour les sociétés : document explicatif](#) », vous trouverez toute l'information nécessaire quant au contenu de votre dossier DB2P et aux obligations qui s'y rapportent.

2. Accès à l'application

Ce chapitre vous aide à accéder et à vous connecter à l'application en ligne DB2P. L'application est accessible via le portail de la sécurité sociale (<https://www.socialsecurity.be/>).

L'utilisation de l'application implique que vous disposiez d'un accès sécurisé. Pour obtenir cet accès, il faut au préalable que votre entreprise soit enregistrée, via le portail de la sécurité sociale, dans le « [CSAM – Gestion des Gestionnaires d'Accès \(GGA\)](#) » de la sécurité sociale. Dès que votre enregistrement est en ordre, votre gestionnaire d'accès peut désigner des utilisateurs pour l'application en ligne. Vous trouverez toutes les informations utiles quant aux différentes étapes de l'enregistrement sur le portail (https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/applics/db2p/how.htm).

Lorsque votre enregistrement et votre accès sécurisé sont en ordre, vous pouvez utiliser l'application via le portail de la sécurité social. Vous retrouvez l'application en cliquant d'abord sur le bouton « Entreprise ».



NL	FR	DE	INTERNATIONALS
De Belgische sociale zekerheid: informatie en onlinediensten voor burgers en ondernemingen.	La sécurité sociale de l'information et des services en ligne pour les citoyens et les entreprises.	Die belgische soziale Sicherheit: Informationen und Onlinedienste für Bürger und Unternehmen.	Belgian Social Security: information for foreign citizens and companies.
BÜRGER	CITOYEN	BÜRGER	COMING TO BELGIUM
ONDERNEMING	ENTREPRISE	UNTERNEHMEN	WORKING IN BELGIUM
AMBTENAREN EN ANDERE PROFESSIONELEN	FONCTIONNAIRES ET AUTRES PROFESSIONNELS	FUNKTIONÄRE UND ANDERE PROFESSIONELLE	

Tapez ensuite les premières lettres de l'acronyme « DB2P » dans la case « Accès direct ». Le module de recherche vous propose de cliquer sur le lien « DB2P pour employeurs et sociétés ». En cliquant sur ce lien, vous accédez directement à la page où se situe l'application.

The screenshot shows the homepage of the 'Sécurité sociale / Entreprise' website. At the top, there is a navigation bar with 'Entreprise', 'fr', 'A propos de la Sécurité Sociale', 'Contact', and 'Aide'. A search bar is on the right with '.be' next to it. Below the navigation bar, there is a banner for 'Crise Corona Mesures pour les employeurs'. The main content area is divided into several sections: 'Première visite?', 'Instructions administratives', 'Actualités' (with a sub-section for 'Crise corona : employeur dans ces 5 secteurs, conservez les données de vos travailleurs étrangers'), and 'eIDAS : un nouveau moyen d'identification sur le portail'. On the right side, there is a 'Services en ligne' section with a search bar under 'Accès direct'. A red arrow points to this search bar, which has 'DB2P pour employeurs et sociétés' entered. Below the search bar, there is a dropdown menu with 'DB2P pour employeurs et sociétés' selected. A red box highlights the search bar and the dropdown menu.

Sur la page d'accueil de DB2P, vous pouvez ensuite vous connecter à l'application via le lien « Gestion des engagements de pension complémentaire » à droite de l'écran.

The screenshot shows the 'DB2P - la Banque de données des Pensions complémentaires' page. The page has a header with 'Sécurité sociale / Entreprise' and a search bar. The main content area is divided into several sections: 'Première visite?', 'DB2P - la Banque de données des Pensions complémentaires', 'Objectifs', 'Contrôle social et fiscal efficace', and 'Transparence des pensions complémentaires'. On the right side, there is a sidebar with 'Infos générales' and 'Gérer'. A red arrow points to the 'Gérer' section, which contains a button labeled 'Gestion des engagements de pension complémentaire'. A red box highlights this button.

Vous arrivez ensuite sur l'écran de l'interface de connexion CSAM où vos données sont utilisées électroniquement. Cliquez sur « Se connecter ».

Se connecter et accéder aux services sécurisés

Avec votre carte d'identité électronique (eID) Avec votre token Avec un code unique généré par une application mobile Avec l'application mobile itsme Avec vos codes d'accès

Se connecter via CSAM Se connecter

La connexion s'effectue soit grâce à votre carte d'identité, votre code PIN et un lecteur de carte électronique ; soit via l'application sécurisée « Itsme ».

Choisissez votre clé numérique pour vous identifier.

[Besoin d'aide?](#)

Clé(s) numérique(s) avec l'eID ou identité numérique

IDENTIFICATION avec un lecteur de cartes eID ?

IDENTIFICATION via itsme ?

[Créer votre compte itsme](#)

S'identifier avec un lecteur de cartes eID

- 1 Connectez votre lecteur de cartes eID à votre ordinateur.
- 2 Insérez votre carte d'identité électronique (eID), carte pour étrangers ou kids ID dans le lecteur de cartes
- 3 Cliquez sur **S'identifier**, sélectionnez votre certificat et saisissez le code PIN de votre carte d'identité lorsqu'on vous le demandera.

Choisissez une autre clé numérique. **S'identifier**

Identifiez-vous

Numéro de GSM

BE (+32) [dropdown]

Se souvenir de mon numéro?

envoyer

3. Navigation à travers l'application

La connexion à l'application en ligne vous dirige vers une page d'accueil [1] qui présente les différentes fonctionnalités de l'application. Vous trouverez à gauche un menu de navigation qui reste disponible à chaque écran de votre consultation.

Dans le menu de navigation [2], vous pouvez sélectionner le dossier DB2P que vous souhaitez consulter. Vous pouvez, en tant que société, consulter l'information concernant vos engagements pour dirigeants d'entreprise indépendants.

Ce document « DB2P pour sociétés : manuel d'utilisation » est destiné aux sociétés et ne concerne que les engagements pour dirigeants d'entreprise indépendants. Le document « DB2P pour les employeurs : manuel d'utilisation de l'application » offre quant à lui le soutien pratique lors de la consultation du dossier DB2P concernant les engagements travailleurs salariés.

Si, en tant qu'utilisateur, vous ne disposez pas des droits d'accès pour un dossier particulier, ce dernier ne sera pas affiché dans le menu de navigation.



The screenshot displays the DB2P application interface. At the top left, there are language options (NL, FR) and a 'Help' link. The main header identifies the application as 'DB2P LA BANQUE DE DONNEES DES PENSIONS COMPLEMENTAIRES'. A navigation menu on the left side is highlighted with a red box [2], listing various options including '2204290000 BALOISE BELGIUM', 'Dossier: BALOISE BELGIUM', and 'DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS'. The main content area, also highlighted with a red box [1], shows the 'Dossier BALOISE BELGIUM' page. It includes a 'Changer dossier >' link and a dashboard titled 'Aperçu de votre situation'. The dashboard contains several sections: 'Dirigeants d'entreprise indépendants >', 'Engagements de pension externes' (with a sub-section for 'Dirigeants d'entreprise indépendants >'), 'Engagements de pension internes' (with a sub-section for 'Dirigeants d'entreprise indépendants >'), 'Primes' (with a sub-section for 'Dirigeants d'entreprise indépendants >'), and 'Cotisation spéciale 1,5%' (with a sub-section for 'Dirigeants d'entreprise indépendants >').

Vous avez également la possibilité d'accéder aux données d'une autre entreprise dont vous avez reçu un mandat via « Dossier » [1] dans le menu de navigation ou via le lien « Changer dossier » [2] au-dessus de la page d'accueil. Vous trouverez plus de détails à ce sujet au chapitre 11.

The screenshot displays the DB2P web application interface. At the top left, there are language options 'NL FR' and a 'Help' link. The main header features the DB2P logo and the text 'LA BANQUE DE DONNEES DES PENSIONS COMPLEMENTAIRES'. A navigation menu on the left side is highlighted with a red box and labeled [1]. The menu items include: '2204290000 BALOISE BELGIUM', 'Dossier: BALOISE BELGIUM', 'DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDEPENDANTS', 'DashBoard Dirigeants d'entreprise', 'Engagement de pension externe', 'Engagement de pension interne', 'Primes', and 'Cotisation Wijninckx'. The main content area is titled 'Dossier BALOISE BELGIUM' and contains a 'Changer dossier >' link highlighted with a red box and labeled [2]. Below this, there are several sections: 'Aperçu de votre situation' with a description and a 'Dirigeants d'entreprise indépendants >' link; 'Engagements de pension externes' with a description and a 'Dirigeants d'entreprise indépendants >' link; 'Engagements de pension internes' with a description and a 'Dirigeants d'entreprise indépendants >' link; 'Primes' with a description and a 'Dirigeants d'entreprise indépendants >' link; and 'Cotisation spéciale 1,5%' with a description and a 'Dirigeants d'entreprise indépendants >' link.

Le bouton « Dirigeants d'entreprise indépendants » du menu de navigation vous permet d'accéder aux six options suivantes :

[1] Lien vers votre DashBoard ;

[2] Engagement de pension externe : cette option permet de consulter les engagements de pension que vous avez organisé et dont vous avez confié la gestion à un ou plusieurs organisme(s) de pension. A côté de ceux-ci, vous avez la possibilité de communiquer votre vision à propos des engagements externes tels que déclarés par l'organisme de pension qui les gère ;

[3] Engagement de pension interne : l'application offre la possibilité de déclarer les engagements de pension gérés en interne (via l'établissement de provisions de bilan et/ou la conclusion d'une assurance pour dirigeant d'entreprise) ;

[4] Primes : cette option vous permet de consulter les primes que vous avez versées dans le cadre de votre (vos) engagement(s) de pension externes, par année d'exercice et par régime ;

[5] Cotisation Wijninckx : cette option donne accès à un aperçu de la constitution de pension complémentaire pour vos affiliés qui est prise en considération pour le calcul de la cotisation Wijninckx. Il s'agit plus concrètement de l'information dont vous avez besoin pour vous acquitter de la cotisation spéciale de 3% sur la constitution de pension complémentaire élevée (« cotisation Wijninckx »).

Dans le bas de la page d'accueil, vous trouverez également diverses options d'aide :

[6] Lien vers la page d'aide DB2P : la page d'aide offre une réponse aux questions les plus fréquemment posées et une explication aux termes les plus utilisés ;

[7] Lien vers le site web DB2P : le site web de DB2P vous offre toutes les informations nécessaires pour utiliser l'application en ligne et remplir vos obligations dans le cadre de la banque de données ;

[8] Lien vers le manuel d'utilisateur : ce document vous guide écran par écran au travers de cette application en ligne ;

[9] Lien vers le document explicatif : dans ce document, les entreprises trouveront toutes les informations nécessaires concernant le contenu de leur dossier DB2P et les obligations que cela implique ;

[10] Lien vers l'E-box : tous les documents seront envoyés vers votre e-box, il s'agit d'une boîte aux lettres électronique sécurisée, qui est automatiquement réservée pour votre entreprise.



POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET ORGANISATEURS SECTORIELS.

22042900000
BALOISE BELGIUM

Dossier:
BALOISE BELGIUM

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE
INDÉPENDANTS

DashBoard
Dirigeants
d'entreprise

Engagement de pension
externe

Engagement de pension
interne

Primes

Cotisation Wijninckx

DB2P

LA BANQUE DE DONNEES DES PENSIONS COMPLEMENTAIRES

Dossier BALOISE BELGIUM
Changer dossier >

Aperçu de votre situation

Consultez l'aperçu/évaluation de votre situation dans un dashboard.

[Dirigeants d'entreprise indépendants >](#)

Engagements de pension externes

Consultation des engagements de pension collectifs et individuels dont vous avez confié la gestion à un organisme de pension externe et pour lesquels vous êtes désigné comme organisateur.

[Dirigeants d'entreprise indépendants >](#)

Engagements de pension internes

Enregistrement de vos engagements de pension à un travailleur salarié ou dirigeant d'entreprise spécifique que vous financez encore en interne pour le passé.

[Dirigeants d'entreprise indépendants >](#)

Primes

Consultation des versements que vous avez effectués, en tant qu'organisateur, dans le cadre d'un engagement de pension.

[Dirigeants d'entreprise indépendants >](#)

Cotisation spéciale 1,5%

Aperçu de la constitution de pension complémentaire pour vos affiliés qui est prise en considération pour le calcul de la cotisation spéciale de 1.5%.

[Dirigeants d'entreprise indépendants >](#)

Besoin d'aide?

[6]

DB2P aide

La page d'aide offre une réponse aux questions les plus fréquemment posées et une explication aux termes les plus utilisés.

[Vers la section d'aide >](#)

[8]

Manuel d'utilisateur

Ce document vous guide écran par écran au travers cette application en ligne.

[Dirigeants d'entreprise indépendants](#)

[7]

Site web DB2P

Le site web de DB2P vous offre toutes les informations nécessaires pour utiliser l'application en ligne et remplir vos obligations dans le cadre de la banque de données.

[Vers le site Web >](#)

[9]

Document explicatif

Dans ce document, les entreprises trouveront toutes les informations nécessaires concernant le contenu de leur dossier DB2P et les obligations que cela implique.

[Dirigeants d'entreprise indépendants](#)

e-box

[10]



Tous les documents seront envoyés vers votre e-box, il s'agit d'une boîte aux lettres électronique sécurisée, qui est automatiquement réservée pour votre entreprise.

[Accès à votre e-box >](#)

4. Consultation de votre « Dashboard » ou aperçu de votre situation

La fonctionnalité « Dashboard » (accessible via la page d'accueil [1] ou via le menu de navigation [2]) vous offre un résumé visuel des informations constituant votre dossier DB2P en tant que société. Les informations présentées sont les informations liées aux engagements (de pension et de solidarité) que vous organisez en tant que société et qui sont non fermés et entrés en vigueur au moment de votre consultation.

La **structure des informations** présentées dans votre Dashboard dépendra de votre situation. En effet si vous avez plus de 3 engagements de pension, non fermés et en vigueur au moment de la consultation, le Dashboard présentera vos données agrégées pour vous en tant qu'organisateur et ne scindera pas les données présentées par engagement de pension. Au contraire, si vous avez moins de 4 engagements de pension, non fermés et en vigueur au moment de la consultation, les informations présentées seront scindées par engagement de pension.

4.1. Fonctionnalités du dashboard

Le bouton « **engagements externes** » [1] vous indique le nombre d'engagements de pension non fermés et en vigueur au moment de la consultation que vous organisez. En cliquant sur ce bouton, vous serez redirigé vers la fonction « engagement de pension externe » également accessible via le menu de navigation.

Le bouton « **engagement de pension interne** » [2] vous indique le nombre d'engagements financés en interne que vous avez déclarés. En cliquant sur ce bouton, vous serez redirigé vers la fonction « engagement de pension interne » également accessible via le menu de navigation.

Dans la partie « **cotisation Wijninckx** » [3] vous retrouvez un résumé de vos informations concernant la cotisation spéciale de 3% que vous devez payer par année de cotisation. Pour chaque année, est

indiqué le montant que vous devez payer à l'INASTI pour la constitution des droits de pension de vos dirigeants d'entreprise [4]. Pour chaque année de cotisation, le nombre de déclarations non identifiées est également communiqué [5].

En cliquant sur le bouton « Détail » en fin de chaque ligne [6], vous serez redirigé vers la fonctionnalité « Cotisation Wijninckx » également accessible via le menu de navigation.

Chaque nouvelle année de cotisation n'apparaîtra à l'écran qu'à partir du 1^{er} octobre de l'année. Le montant que vous devez payer pour une année de cotisation ne sera donc visible qu'à partir du 1^{er} octobre de l'année.

DB2P
VOOR WERKGEVERS, VENNOOTSCHAPPEN EN
SECTORALE INRICHTERS.

2204290000
BALOISE BELGIUM

Dossier:
BALOISE BELGIUM

ZELFSTANDIGE
BEDRIJFSLEIDERS

Dashboard
Bedrijfsleiders

Externe pensioentoezegging

Interne pensioentoezegging

Wijninckxbijdrage

Premies

Wijninckxbijdrage

Dashboard

U heeft ook een rol te spelen bij het actueel houden van uw DB2P-dossier. Uw bijdragen en premies voor de aanvullende pensioenopbouw van uw personeelsleden zullen vanaf volgend jaar immers niet langer fiscaal aftrekbaar zijn indien uw dossier in DB2P niet in orde is. Daarom is het ook belangrijk dat u actief meewerkt aan de realisatie van een volledig n actueel DB2P-dossier.

1 Externe Pensiotoezeggingen

2 Interne Pensiotoezeggingen

Wijninckx Bijdrage (bijzondere bijdrage 1,5%) [3]

Jaar	Bedrag te betalen aan RSVZ [4]		
2011	U heeft niets te betalen	▲ Er is 1 niet geïdentificeerde aangifte [5]	Detail > [6]
2012	U heeft niets te betalen		Detail >
2013	U heeft niets te betalen		Detail >
2014	U heeft niets te betalen		Detail >
2015	U heeft niets te betalen		Detail >

Externe toezegging 2/3

Collectieve pensioentoezegging op ondernemingsniveau

Referentie Sigedis: 01-0000060
Referentie pensioeninstelling: 2011-0000-0000-0000-0474-0000
Pensioeninstelling: Fédérale Assurance, Association d'assurance mutuelles sur la vie - 0408.183.324

Status
Ehent dioret rumquam, sunt miliqu sequati conseroid.

Document(en)
Ehent dioret rumquam, sunt miliqu sequati conseroid.
DOWNLOAD DOCUMENTIEN

Uw standpunt
Ehent dioret rumquam, sunt miliqu sequati conseroid.
ACTIE VEREIST

Rekeningen

Aantal aangesloten en reserves
Uw geïdentificeerde aangeslotenen en hun reserves per jaar.

Aantal niet-geïdentificeerde aangiftes
Het is echter mogelijk dat een aangeslotene niet geïdentificeerd kan worden bij verwerking van de aangiftes in DB2P.

Premies

Uw werkgeverspremie
De stortingen die u heeft verricht en die onderworpen zijn aan de bijzondere bijdrage van 8,80%.

Aantal aangesloten en reserves

Uw gegevens zijn wellicht nog niet volledig voor 30 september van dit jaar (1)

16 aangesloten en reserves

12 aangesloten en reserves

8 aangesloten en reserves

4 aangesloten en reserves

0 aangesloten en reserves

2012 2013 2014 2015 2016

10 # NIET-ACTIEVE AANGESLOTENEN

7 # ACTIEVE AANGESLOTENEN

13 # AANGESLOTENEN

powered by sigedis

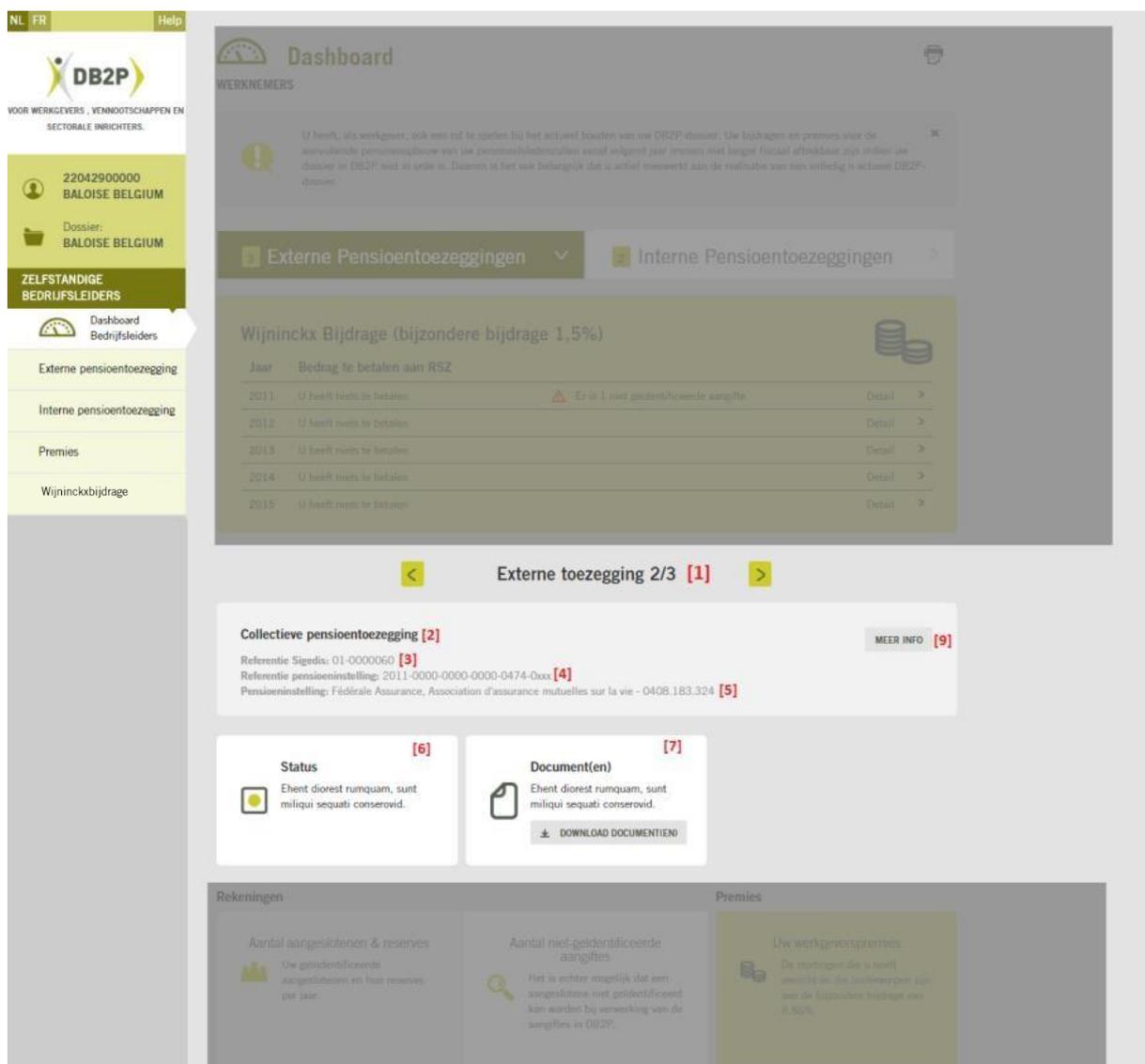
© DB2P Employer v1.7.1
BUILT ON 20140211-1504

4.2. Si vous avez moins de 4 engagements

Un **système de pagination** vous est proposé de manière à accéder à l'information agrégée pour chacun de vos engagements externes [1].

Pour chaque engagement vous retrouvez un résumé des caractéristiques principales de cet engagement. Vous pouvez consulter la catégorie de l'engagement de pension [2], l'identifiant que Sigedis a attribué à l'engagement de pension [3], l'identifiant que l'organisme de pension a attribué à l'engagement [4], le nom et le numéro BCE de l'organisme de pension qui gère l'engagement [5], le statut attribué à l'engagement (et le cas échéant une indication que le statut n'a pas été déclaré) [6], et le document téléchargeable déclaré reprenant les droits et obligations des parties prenantes (le règlement ou la convention de pension) (et le cas échéant une indication qu'aucun document n'a été déclaré) [7].

En cliquant sur le bouton « plus d'info » [9], vous serez redirigé vers le détail de l'engagement également accessible via la fonctionnalité « engagement de pension externe » du menu de navigation.



The screenshot displays the 'Dashboard' for 'WERKNEMERS' (Employees) on the pension pro website. The user is identified as 'BALOISE BELGIUM' with dossier number '2204290000'. The dashboard shows a list of 'Wijninckx Bijdrage (bijzondere bijdrage 1,5%)' with columns for 'Jaar' (Year) and 'Bedrag te betalen aan RSZ' (Amount to be paid to RSZ). The years 2011 to 2015 are listed, each with a 'Detail' link. Below the list, there is a pagination control for 'Externe toezegging 2/3 [1]'. A section titled 'Collectieve pensioentoezegging [2]' provides details: 'Referentie Sigedis: 01-000000 [3]', 'Referentie pensioeninstelling: 2011-0000-0000-0000-0474-Oxx [4]', and 'Pensioeninstelling: Fédérale Assurance, Association d'assurance mutuelles sur la vie - 0408.183.324 [5]'. There are two status boxes: 'Status [6]' showing 'Ehent diorest rumquam, sunt miliqui sequati conserovid.' and 'Document(en) [7]' showing 'Ehent diorest rumquam, sunt miliqui sequati conserovid.' with a 'DOWNLOAD DOCUMENTIEN!' button. At the bottom, there are three summary cards: 'Rekeningen' (Accounts) showing 'Aantal aangestipten & reserves' and 'Aantal niet-geïdentificeerde aangiften', and 'Premies' (Premiums) showing 'Uw werkgeverspremies'.

Le Dashboard vous propose ensuite, par engagement, 3 graphiques qui vous présentent respectivement l'évolution du nombre d'affiliés uniques identifiés pour votre engagement de pension [1], l'évolution du nombre de déclarations concernant l'état de vos comptes et les évènements qui ne sont pas identifiés [2] et finalement, l'évolution de vos cotisations et primes en tant que société pour l'engagement [3].

DB2P
VOOR WERKGEVERS, VENNOOTSCHAPPEN EN SECTORALE INRICHTERS.

2204290000
BALOISE BELGIUM

Dossier:
BALOISE BELGIUM

ZELFSTANDIGE BEDRIJFSLEIDERS

Dashboard Bedrijfsleiders

Externe pensioentoezegging

Interne pensioentoezegging

Premies

Wijninckbijdrage

Dashboard WERKNEMERS

U heeft, als werkgever, ook een rol te spelen bij het actueel houden van uw DB2P-dossier. Uw bijdragen en premies voor de aanvullende pensioenopbouw van uw personeelsleden zullen vanaf volgend jaar immers niet langer fiscaal aftrekbaar zijn indien uw dossier in DB2P niet in orde is. Daarom is het ook belangrijk dat u actief meewerkt aan de realisatie van een volledig en actueel DB2P-dossier.

1 Externe Pensioentoezegging

2 Interne Pensioentoezegging

Wijninckx Bijdrage (bijzondere bijdrage 1,5%)

Jaar	Bedrag te betalen aan RSZ	
2011	U heeft niets te betalen	Er is 1 niet geïdentificeerde aangifte
2012	U heeft niets te betalen	
2013	U heeft niets te betalen	
2014	U heeft niets te betalen	
2015	U heeft niets te betalen	

Externe toezegging 2/3

Collectieve pensioentoezegging op ondernemingsniveau

Referentie Sigedis: 01-0000060
Referentie pensioeninstelling: 2011-0000-0000-0474-Dexx
Pensioeninstelling: Fédérale Assurance, Association d'assurance mutuelles sur la vie - 0408.183.324

Status
Ehent diorest rumquam, sunt miliqui sequati conserovid.

Document(en)
Ehent diorest rumquam, sunt miliqui sequati conserovid.
DOWNLOAD DOCUMENT(EN)

Uw standpunt
Ehent diorest rumquam, sunt miliqui sequati conserovid.
ACTIE VEREIST

Rekeningen

Aantal aangesloten en reserves
Uw geïdentificeerde aangesloten en hun reserves per jaar. [1]

Aantal niet-geïdentificeerde aangiftes
Het is echter mogelijk dat een aangeslotene niet geïdentificeerd kan worden bij verwerking van de aangiftes in DB2P. [2]

Premies

Uw premies
De stortingen die u heeft verricht [3]

Aantal aangesloten en reserves

Uw gegevens zijn wellicht nog niet volledig voor 30 september van dit jaar (1)

Jaar	Aantal aangesloten	Aantal actieve aangeslotenen
2012	10	10
2013	10	10
2014	12	7
2015	14	7
2016	13	13

powered by sigedis

© DB2P Employer v1.7.1
Built on 20140211-1504

Dans le graphique présentant l'évolution du nombre d'affiliés uniques identifiés [1], est aussi présentée l'évolution du nombre d'affiliés ayant au moins un compte actif dans l'engagement de pension [2] (uniquement à partir de 2016) et l'évolution du nombre d'affiliés ayant au moins un compte dormant dans l'engagement de pension [3] (uniquement à partir de 2016). Vous pouvez naviguer à travers les années en cliquant sur les bâtonnets du graphique ou sur une année sur l'axe horizontal. Via le bouton « détail » vous accédez au détail de vos affiliés identifiés pour l'engagement [4] (voir « détail concernant vos affiliés identifiés »).

Dashboard
WERKNEMERS

U heeft, als werkgever, ook een rol te spelen bij het actueel houden van uw DB2P-dossier. Uw bijdragen en premies voor de aanvullende pensioenopbouw van uw personeelsleden zullen vanaf volgend jaar immers niet langer fiscaal aftrekbaar zijn indien uw dossier in DB2P niet in orde is. Daarom is het ook belangrijk dat u actief meewerkt aan de realisatie van een volledig en actueel DB2P-dossier.

Externe Pensioentoezeggingen | Interne Pensioentoezeggingen

Wijninckx Bijdrage (bijzondere bijdrage 1,5%)

Jaar	Bedrag te betalen aan RSZ	Acties	Detail
2011	U heeft niets te betalen	Er is 1 niet geïdentificeerde aangifte	Detail >
2012	U heeft niets te betalen		Detail >
2013	U heeft niets te betalen		Detail >
2014	U heeft niets te betalen		Detail >
2015	U heeft niets te betalen		Detail >

Externe toezegging 2/3

Collectieve pensioentoezegging op ondernemingsniveau

Referentie Sigedis: 01-0000060
Referentie pensioeninstelling: 2011-0000-0000-0000-0474-Oxx
Pensioeninstelling: Fédérale Assurance, Association d'assurance mutuelles sur la vie - 0408.183.324

Status
Ehent diorest rumquam, sunt mihi sequati conseroid.

Document(en)
Ehent diorest rumquam, sunt mihi sequati conseroid.
DOWNLOAD DOCUMENTIEN

Uw standpunt
Ehent diorest rumquam, sunt mihi sequati conseroid.
ACTIE VEREIST

Rekeningen
Aantal aangesloten & reserves
Uw geïdentificeerde aangesloten en hun reserves per jaar.

Premies
Uw werkgeverspremies
De uitkeringen die u heeft verwacht en die onderworpen zijn aan de bijzondere bijdrage van 8,86%.

Aantal aangesloten & reserves [DETAIL [4]]

Uw gegevens zijn wellicht nog niet volledig voor 30 september van dit jaar (?)

Jaar	# NIET-ACTIEVE AANGESLOTENEN	# ACTIEVE AANGESLOTENEN	# AANGESLOTENEN
2012	10	1	11
2013	10	1	11
2014	10	7	17
2015	10	7	17
2016	10	7	17

powered by: sigedis

© DB2P Employer v1.7.1
Built on 20140211-1504

Dans le graphique présentant l'évolution du nombre de déclarations non identifiées, vous pouvez consulter une évolution de ce nombre en % au fil des années et ainsi constater une évolution positive ou négative du taux de déclarations non identifiées. Vous pouvez naviguer à travers les années en cliquant sur les bâtonnets du graphique ou sur une année de l'axe horizontal. Via le bouton « détail » [1] vous accédez au détail des déclarations non-identifiées pour l'engagement (voir « détail concernant les déclarations non identifiées »).

Dashboard

WERKNEMERS

U heeft, als werkgever, ook een rol te spelen bij het actueel houden van uw DB2P-dossier. Uw bijdragen en premies voor de aanvullende pensioenopbouw van uw personeelsleden zullen vanaf volgend jaar immers niet langer fiscaal aftrekbaar zijn indien uw dossier in DB2P niet in orde is. Daarom is het ook belangrijk dat u actief meewerkt aan de realisatie van een volledig n actueel DB2P-dossier.

Externe Pensioentoezeggingen | **Interne Pensioentoezeggingen**

Wijninckx Bijdrage (bijzondere bijdrage 1,5%)

Jaar	Bedrag te betalen aan RSZ		
2011	U heeft niets te betalen	Er is 1 niet geïdentificeerde aangifte	Detail >
2012	U heeft niets te betalen		Detail >
2013	U heeft niets te betalen		Detail >
2014	U heeft niets te betalen		Detail >
2015	U heeft niets te betalen		Detail >

Externe toezegging 2/3

Collectieve pensioentoezegging op ondernemingsniveau

Referentie Sigedis: 01-0000060
 Referentie pensioeninstelling: 2011-0000-0000-0000-0474-Docx
 Pensioeninstelling: Fédérale Assurance, Association d'assurance mutuelles sur la vie - 0408.183.324

Status
Ehent dioreet rumquam, sunt miliqui sequati conservid.

Document(en)
Ehent dioreet rumquam, sunt miliqui sequati conservid.
[DOWNLOAD DOCUMENT(EN)]

Uw standpunt
Ehent dioreet rumquam, sunt miliqui sequati conservid.
[ACTIE VEREIST]

Rekeningen

Aantal aangesloten en reserves
Uw geïdentificeerde aangeslotenen en hun reserves per jaar.

Aantal niet-geïdentificeerde aangiftes
Het is echter mogelijk dat een aangeslotene niet geïdentificeerd kan worden bij verwerking van de aangiftes in DB2P.

Premies

Uw werkgeverspremies
De stortingen die u heeft verricht en die onderworpen zijn aan de bijzondere bijdrage van 8,86%.

Aantal niet-geïdentificeerde aangiftes

Uw gegevens zijn wellicht nog niet volledig voor 30 september van dit jaar.(?)

Jaar	% Niet-geïdentificeerde aangiftes
2005	70%
2006	0%
2007	45%
2008	40%
2009	30%

30 %
% NIET GEÏDENTIFICEERDE AANGIFTES

powered by: sigedis

© DB2P Employer v1.7.1
Build on 20140211-1504

Pour ces deux premiers graphiques, veuillez tenir compte du fait que les organismes de pension ont **jusqu'au 31 août** de chaque année pour déclarer les états de compte concernant l'année concernée. Il est donc possible que les informations présentées ne soient pas complètes avant le 31 août de l'année.

Le troisième graphique vous présente **l'évolution de vos contributions/ primes en tant que société** au cours du temps. Vous pouvez naviguer à travers les années en cliquant sur les points du graphique [1] ou via les années de l'axe horizontal. Via le bouton « détail » [2] vous accédez au détail de vos contributions également accessible via « Primes » du menu de navigation.

Pour ce dernier graphique, veuillez tenir compte du fait que les organismes de pension ont **jusqu'au 30 juin** de chaque année pour déclarer vos contributions. Il est donc possible que les informations présentées ne soient pas complètes avant le 30 juin de l'année.

The screenshot shows the 'Dashboard WERKNEMERS' for 'BALOISE BELGIUM'. It features a sidebar with navigation options like 'Externe pensioentoezegging' and 'Premies'. The main content area includes a table for 'Wijninckx Bijdrage (bijzondere bijdrage 1,5%)' with columns for 'Jaar' and 'Bedrag te betalen aan RSZ'. Below this is a section for 'Externe toezegging 2/3' and 'Collectieve pensioentoezegging op ondernemingsniveau'. At the bottom, there is a 'Uw premies' chart showing a downward trend from 2005 to 2008, with a 'DETAIL [2]' button and a warning that data is not fully up-to-date as of 30 September.

Jaar	Bedrag te betalen aan RSZ	Detail
2011	U heeft niets te betalen	Detail >
2012	U heeft niets te betalen	Detail >
2013	U heeft niets te betalen	Detail >
2014	U heeft niets te betalen	Detail >
2015	U heeft niets te betalen	Detail >

4.3. Si vous avez plus du 3 engagements

L'encadré « statut » [1] vous indique si le statut de chacun de vos engagements de pension externes est bien déclaré. Le cas échéant, l'application vous prévient qu'il manque un statut pour un de vos engagements. Vous pouvez consulter le statut déclaré pour chacun de vos engagements via le lien « détail » [4] (voir « détail des engagements »).

L'encadré « document » [2] vous indique si au moins un document a été déclaré pour chacun de vos engagements de pension. Le cas échéant, l'application vous prévient que pour un de vos engagements aucun statut n'a été déclaré. Vous pouvez consulter et télécharger les documents pour chacun de vos engagements via le lien « détail » [4] (voir « détail des engagements »).

The screenshot shows the DB2P dashboard for a user named BALOISE BELGIUM. The dashboard is divided into several sections:

- Dashboard ERKNEMERS:** A notification at the top states: "U heeft, als werkgever, ook een rol te spelen bij het actueel houden van uw DB2P-dossier. Uw bijdragen en premies voor de aanvullende pensioenopbouw van uw personeelsleden zullen vanaf volgend jaar immers niet langer fiscaal aftrekbaar zijn indien uw dossier in DB2P niet in orde is. Daarom is het ook belangrijk dat u actief meewerkt aan de realisatie van een volledig n actueel DB2P-dossier."
- Navigation:** A sidebar on the left contains navigation options: Dashboard Bedrijfsleiders, Externe pensioentoezegging, Interne pensioentoezegging, Premies, and Wijninckxbijdrage.
- Externe Pensioentoezeggingen:** A table titled "Wijninckx Bijdrage (bijzondere bijdrage 1,5%)" shows payment amounts for the years 2011 to 2015. All entries indicate "U heeft niets te betalen". A warning icon indicates "Er is 1 niet geïdentificeerde aangifte".
- Status and Document Checks:** Two summary cards are shown:
 - Status [1]:** Shows a green checkmark and the text "Ehent diorest rumquam, sunt miliqui sequati conserovid." with a "détail" link [4].
 - Document(en) [2]:** Shows a green checkmark and the text "Ehent diorest rumquam, sunt miliqui sequati conserovid." with a "détail" link [4].
- Rekeningen and Premies:** Two summary cards are shown:
 - Rekeningen:** "Aantal aangesloten & reserves" and "Aantal niet-geïdentificeerde aangiftes".
 - Premies:** "Uw werkgeverspremies" with a note about a 8.86% contribution rate.
- Aantal aangesloten & reserves:** A bar chart showing the number of members and reserves from 2012 to 2016. The data points are: 2012 (10), 2013 (7), 2014 (13), 2015 (13), and 2016 (13).

De la même manière que dans le cas où vous auriez moins de 4 engagements, **3 graphiques** vous présentent respectivement l'évolution du nombre de vos affiliés identifiés [1], l'évolution du nombre de déclarations concernant l'état de vos comptes et les évènements qui ne sont pas identifiés [2] et finalement, l'évolution de vos cotisations et primes en tant que société [3]. À la différence du cas où vous auriez moins de 4 engagements, dans ce cas-ci, les données présentées dans ces graphiques ne sont pas scindées par engagement mais concernent tous vos engagements en tant que société.

FR Help

DB2P
R WERKGEVERS, VENNOOTSCHAPPEN EN
SECTORALE INRICHTERS.

22042900000
BALOISE BELGIUM

Dossier:
BALOISE BELGIUM

ZELFSTANDIGE
BEDRIJFSLEIDERS

Dashboard
Bedrijfsleiders

Externe pensioentoezegging

Interne pensioentoezegging

Premies

Wijninckbijdrage

Dashboard
WERKNEMERS

U heeft, als werkgever, ook een rol te spelen bij het actueel houden van uw DB2P-dossier. Uw bijdragen en premies voor de aanvullende pensioenopbouw van uw personeelsleden zullen vanaf volgend jaar immers niet langer fiscaal aftrekbaar zijn indien uw dossier in DB2P niet in orde is. Daarom is het ook belangrijk dat u actief meewerkt aan de realisatie van een volledig en actueel DB2P-dossier.

3 Externe Pensioentoezeggingen

2 Interne Pensioentoezeggingen

Wijninckx Bijdrage (bijzondere bijdrage 1,5%)

Jaar	Bedrag te betalen aan RSZ	
2011	U heeft niets te betalen	Detail >
2012	U heeft niets te betalen	Detail >
2013	U heeft niets te betalen	Detail >
2014	U heeft niets te betalen	Detail >
2015	U heeft niets te betalen	Detail >

Status
Ehent diorest rumquam, sunt mliqui sequati conserovid.
[détail>](#)

Document(en)
Ehent diorest rumquam, sunt mliqui sequati conserovid.
[détail>](#)

Uw standpunt
Ehent diorest rumquam, sunt mliqui sequati conserovid.
[détail>](#)

Rekeningen

Aantal aangesloten en reserves
Uw geïdentificeerde aangeslotenen en hun reserves per jaar.
[1]

Aantal niet-geïdentificeerde aangiftes
Het is echter mogelijk dat een aangeslotene niet geïdentificeerd kan worden bij verwerking van de aangiftes in DB2P.
[2]

Premies

Uw werkgeverspremies
De stortingen die u heeft verricht.
[3]

Aantal aangesloten en reserves [DETAIL](#)

Uw gegevens zijn wellicht nog niet volledig voor 30 september van dit jaar (7)

Jaar	# NIET-ACTIEVE AANGESLOTENEN	# ACTIEVE AANGESLOTENEN	# AANGESLOTENEN
2012	10	7	13
2013	10	7	13
2014	10	7	13
2015	10	7	13
2016	10	7	13

powered by **sigedis**

© DB2P Employer v1.1.1
Built on 20140211-1504

4.4. Détail concernant vos affiliés identifiés

Cet écran, accessible via la page principale du Dashboard, vous donne le détail concernant vos affiliés identifiés.

Si vous avez moins de 4 engagements externes, ce détail présente les données pour un engagement spécifique. Si au contraire vous avez plus de 3 engagements externes, ce détail présente les données agrégées pour tous vos engagements comme société.

Pour chaque année, est présenté le nombre d'affiliés total (avant 2016) [1], le nombre d'affiliés ayant au moins un compte actif [2] (uniquement à partir de 2016) le nombre d'affiliés ayant au moins un compte dormant [3] (uniquement à partir de 2016), le nombre d'affiliés transférés vers votre (un de vos) engagement(s) [5], le nombre d'affiliés transférés vers un autre engagement [6].

Pour chaque année, via le bouton \pm [7] vous pouvez télécharger un tableau Excel reprenant les données signalétiques, le statut et éventuellement l'évènement lié pour chacun de vos affiliés identifiés. Un « preview » de cet Excel pour l'année la plus récente est présenté dans cet écran de détail [8].

The screenshot shows the 'Dashboard WERKNEMERS' interface. At the top, there are navigation links for 'NL', 'FR', and 'Help', along with the 'DR2P' logo and a 'Dashboard' title. Below this, there is a section for 'Collectieve pensioentoezegging op ondernemingsniveau' with a 'TERUG NAAR OVERZICHT' button. The main content area is titled 'Lijst van uw geïdentificeerde aangeslotenen' and contains a table with the following data:

Jaar	# Aangeslotenen [1]				Detail
	# actieven [2]	# slapenden [3]	# overgedragen (IN) [5]	# overgedragen (OUT) [6]	
2015	4 [1]		4	4	\pm [7]
2016	4 [2]	4 [3]	4	4	\pm
2017	4	4	4	4	\pm
2018	4	4	4	4	\pm
2019	4	4	4	4	\pm

Below the table, there is a section titled 'Een preview van het detail van uw aangeslotenen in 2019 [8]' with a 'DOWNLOAD DE VOLLEDIGE LIJST' button. This section contains a table with the following data:

Aangeslotene						Gebeurtenis
Naam	Voornaam	Geslacht	Geboortedatum	INSZ	Status	
xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	niet meegedeeld	
xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	niet meegedeeld	
xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	niet meegedeeld	
xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	niet meegedeeld	
...	niet meegedeeld	

At the bottom of the dashboard, there is a 'powered by sigedis' logo and a footer with the text '© DR2P Employer v1.7.1 Built on 20140211-1504'.

4.5. Détail concernant les déclarations non-identifiées

Cet écran, accessible via la page principale du Dashboard, vous donne le détail des déclarations non-identifiées concernant les états de compte et les évènements.

Si vous avez moins de 4 engagements externes, ce détail présente les données pour un engagement spécifique. Si au contraire vous avez plus de 3 engagements externes, ce détail présente les données agrégées pour tous vos engagements comme société.

Pour chaque année [1], est présenté le nombre de déclarations relatives aux états de compte qui sont non-identifiées [2] et le nombre de déclarations relatives aux évènements qui sont non-identifiées [3].

Pour chaque année, via le bouton ± [4] vous pouvez télécharger un tableau Excel reprenant les données relatives aux déclarations non identifiées (les données signalétiques ne permettant pas l'identification de l'affilié concerné, le type de déclaration et l'ID de la déclaration). Un « preview » de cet Excel pour l'année la plus récente est présenté dans cet écran de détail [5].

The screenshot shows the 'Dashboard WERKNEMERS' interface. On the left is a navigation menu with options like 'Externe pensioentoezegging', 'Interne pensioentoezegging', 'Premies', and 'Wijninckbijdrage'. The main content area is titled 'Collectieve pensioentoezegging op ondernemingsniveau' and includes a 'TERUG NAAR OVERZICHT' button. Below this is a table titled 'Lijst van uw niet-geïdentificeerde aangiftes' with columns for Year, # non-identified declarations over account status, # non-identified declarations over events, and a 'Detail' column with a download icon [4]. The table shows data for years 2015 to 2019. Below the table is a section for 'Een preview van het detail van uw aangeslotenen in 2019' [5], which includes a 'DOWNLOAD DE VOLLEDIGE LIJST' button and a table with columns for 'Aangeslotene' (Name, Voornaam, Geslacht, Geboortedatum) and 'Oorspronkelijke aangifte' (Type aangifte, Aangifte ID).

[1] Jaar	[2] # niet-geïdentificeerde aangiftes over de stand van de rekeningen	[3] # niet-geïdentificeerde aangiftes over de gebeurtenissen	Detail
2015	1 op 6		± [4]
2016	1 op 6		±
2017	alle aangiftes zijn geïdentificeerd	alle aangiftes zijn geïdentificeerd	±
2018	alle aangiftes zijn geïdentificeerd		±
2019	alle aangiftes zijn geïdentificeerd		±

Aangeslotene				Oorspronkelijke aangifte	
Naam	Voornaam	Geslacht	Geboortedatum	Type aangifte	Aangifte ID
xxxxxx	xxxxxxx	xxxxxx	xxxxxxx	Stand van de rekening	Declaration ID
...

4.6. Détail des engagements

Ce détail n'est accessible que si vous avez plus de 3 engagements non fermés et entrés en vigueur au moment de la consultation.

Pour chacun de vos engagements, vous pouvez consulter l'identifiant de l'engagement [1], le type d'engagement [2], le statut de l'engagement (ou une indication que le statut n'a pas été déclaré pour l'engagement) [3], les documents déclarés et téléchargeables pour chaque engagement (ou une indication qu'aucun document n'a été déclaré pour l'engagement) [4], le nom et le numéro BCE de l'organisme de pension responsable de la gestion de l'engagement [6].

The screenshot shows the DB2P dashboard for 'BALOISE BELGIUM'. The main content area displays a table titled 'Situatie van uw toezeggingen op 2019'. The table has five columns: [1] Toezegging, [2] Soort, [3] Status, [4] Documenten, and [6] Verantwoordelijke Pensioeninstelling. The table lists six entries, each representing a collective pension commitment on the company level. The status of the commitments varies: three are 'Actief' (Active), one is 'Passief' (Passive), and two are marked with a warning triangle icon. A 'DOWNLOAD DE VOLLEDIGE LIJST' button is visible in the top right of the table area.

[1] Toezegging	[2] Soort	[3] Status	[4] Documenten	[6] Verantwoordelijke Pensioeninstelling
0000-0000-0000-0000-0000-0000	Collectieve pensioentoezegging op ondernemingsniveau	Actief		AXA - 0000.000.001
0000-0000-0000-0000-0000-0000	Collectieve pensioentoezegging op ondernemingsniveau	Actief		KBC - 0000.000.001
0000-0000-0000-0000-0000-0000	Collectieve pensioentoezegging op ondernemingsniveau	Actief		AXA - 0000.000.001
0000-0000-0000-0000-0000-0000	Collectieve pensioentoezegging op ondernemingsniveau	Passief		AXA - 0000.000.001
0000-0000-0000-0000-0000-0000	Collectieve pensioentoezegging op ondernemingsniveau	Actief		AXA - 0000.000.001
0000-0000-0000-0000-0000-0000	Collectieve pensioentoezegging op ondernemingsniveau	Actief		AXA - 0000.000.001

5. Consultation engagements de pension externes

Via « Engagement de pension externe » vous pouvez consulter les engagements de pension externes qui ont été déclarés par un ou plusieurs organisme(s) de pension.

Lors de la consultation de votre dossier vous avez la possibilité d'accéder à une vue générale de tous vos engagements de pension par sorte :

- [1] Les engagements collectifs ;
- [2] Les engagements individuels.



The screenshot shows the 'Engagements de pension externes' page for 'DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS'. The interface includes a sidebar with navigation options like 'Engagement de pension externe', 'Engagement de pension interne', 'Primes', and 'Cotisation Wijninckx'. The main content area displays a table of external pension commitments, with tabs for 'ENGAGEMENTS COLLECTIFS' and 'ENGAGEMENTS INDIVIDUELS'. The table lists five entries from 'BALOISE BELGIUM' with their respective identifiers and start dates.

ORGANISME DE PENSION	IDENTIFIANT	ENTRÉE EN VIGUEUR
BALOISE BELGIUM ⓘ	DBPOR-163.2.4.2.T002.C	02/03/2016
BALOISE BELGIUM ⓘ	DBPOR-163.2.4.2.T001.C	02/03/2016
BALOISE BELGIUM ⓘ	DBPOR-163.2.3.2.1.T002.C	02/03/2016
BALOISE BELGIUM ⓘ	DBPOR-163.2.3.2.1.T001.C	02/03/2016
BALOISE BELGIUM ⓘ	DBPOR-163.2.3.1.1.T002.C	02/03/2016

Les engagements de pension externes sont affichés par sorte, dans un tableau, sur base des données suivantes :

[1] Le statut : le statut de l'engagement de pension (avant 2013, l'organisme de pension n'était pas obligé de le déclarer) :



pour active



pour passive



pour closed



si le statut n'est pas déclaré par l'institution de pension

[2] L'organisme de pension qui gère l'engagement de pension :

Les organismes de pension sont identifiés dans DB2P sur base de leur numéro d'entreprise (ou numéro BCE). À ce numéro nous lions le nom actuel qui est connu dans la banque de données BCE. Il se peut que vous ne connaissiez pas ce nom, parce que votre organisme de pension a entre-temps changé de nom, par exemple à l'occasion d'une fusion d'assureurs ou d'une reprise d'activités. L'application en ligne vous offre la possibilité consulter en cliquant sur l'icône , l'historique des noms et l'adresse la plus récente d'un organisme de pension.

[3] L'identifiant de l'engagement de pension (cela peut être l'identifiant que l'organisme de pension a lui-même choisi (RegistrantID) ou le numéro unique qui est attribué par Sigedis (SigedisID)) ;

[4] la date d'entrée en vigueur de l'engagement de pension (avant 2013 l'organisme de pension n'était pas obligé de déclarer ceci) ;

[5] Il est également possible d'obtenir plus d'information pour chaque engagement de pension en cliquant sur le bouton «  » présent à côté de chaque engagement dans la vue générale ;

[6] l'icône «  » : permet d'imprimer le dossier complet (la liste des engagements de pension et leur financement)



POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET ORGANISATEURS SECTORIELS.

2204290000
BALOISE BELGIUM

Dossier:
BALOISE BELGIUM

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

DashBoard
Dirigeants
d'entreprise

Engagement de pension
externe

Engagement de pension
interne

Primes

Cotisation Wijninckx

Engagements de pension externes

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

[6]

Sur cette page vous retrouvez un aperçu des engagements de pension collectifs et individuels dont vous avez confié la gestion à un organisme de pension externe et pour lesquels vous êtes désigné comme organisateur.

[Plus d'informations >](#)

[SIGNALER UNE ERREUR](#)

ENGAGEMENTS COLLECTIFS

ENGAGEMENTS INDIVIDUELS

Trier par

[2]

[3]

[4]

< 1 >

[1]

ORGANISME DE PENSION	IDENTIFIANT	ENTRÉE EN VIGUEUR
BALOISE BELGIUM ⓘ	DBPOR-163.2.4.2.T002.C	02/03/2016 ▶
BALOISE BELGIUM ⓘ	DBPOR-163.2.4.2.T001.C	02/03/2016 [5] ▶
BALOISE BELGIUM ⓘ	DBPOR-163.2.3.2.1.T002.C	02/03/2016 ▶
BALOISE BELGIUM ⓘ	DBPOR-163.2.3.2.1.T001.C	02/03/2016 ▶
BALOISE BELGIUM ⓘ	DBPOR-163.2.3.1.1.T002.C	02/03/2016 ▶

6. Engagement de pension interne

Via « Engagement de pension interne » dans le menu de navigation, vous avez la possibilité de déclarer, visualiser et mettre à jour les engagements que vous gérez toujours en interne. Les sociétés devaient déclarer ces engagements qui sont financés via l'établissement de provisions au bilan et/ou la conclusion d'une assurance pour dirigeant d'entreprise à DB2P au plus tard pour le 30/06/2015.

Le premier écran auquel vous accédez via le menu est l'écran reprenant la vue générale des engagements de pension internes que vous avez déclaré.

The screenshot shows the DB2P web interface. At the top left, there are language options (NL, FR) and a 'Help' link. The main header area contains the DB2P logo and the text 'POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET ORGANISATEURS SECTORIELS.'. Below this is a navigation menu with items like '2204290000 BALOISE BELGIUM', 'Dossier: BALOISE BELGIUM', and 'DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS'. The main content area is titled 'Engagements de pension internes' and 'DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS'. A warning message states: 'L'enregistrement de vos engagements de pension internes et la communication des informations liées à ces engagements (entre autres le montant de la provision ou le capital assuré) doivent être effectué au plus tard le 31 décembre 2014.' A 'FAIRE UNE DÉCLARATION' button is visible. A table lists the pension commitments with columns for 'VOTRE IDENTIFIANT', 'DATE ENTRÉE EN VIGUEUR', and 'AFFILIÉ CONCERNÉ'. Red arrows point from the menu items to the corresponding rows in the table.

VOTRE IDENTIFIANT	DATE ENTRÉE EN VIGUEUR	AFFILIÉ CONCERNÉ
10.17	01/01/2017	LABARRÉ BRUNO
20	01/01/2017	JEANNE ROBERT
2017	31/12/2016	HUYSMANS PASCAL
15	06/01/2016	VANDEBOSSCHE MARGUERITE

6.1. Déclarer

Via le bouton « Faire une Déclaration » [1] situé au-dessus de la liste des engagements de pension internes de la vue générale, vous avez la possibilité de vous acquitter de votre obligation de déclaration des engagements de pension financés en interne. La déclaration s'effectue en quatre étapes.

A tout moment lors de la déclaration, vous pouvez annuler celle-ci via le bouton « Annuler » disponible en bas de page à chaque étape de la déclaration. Vous pouvez également revenir à l'étape précédente de la déclaration en cliquant sur le bouton « Précédent », toujours disponible en bas de page à chaque étape de la déclaration.

Sur cette page, vous pouvez consulter les engagements de pension que vous financez encore en interne (promesse de pension interne accordée à un dirigeant d'entreprise spécifique) et que vous avez enregistrés dans DB2P.
[Plus d'informations >](#)

L'enregistrement de vos engagements de pension internes et la communication des informations liées à ces engagements (entre autres le montant de la provision ou le capital assuré) doivent être effectué au plus tard le 31 décembre 2014.
[Plus d'informations >](#)

[1] FAIRE UNE DÉCLARATION

VOTRE IDENTIFIANT	DATE ENTRÉE EN VIGUEUR ▼	AFFILIÉ CONCERNÉ
10.17	01/01/2017	LABARRE BRUNO ▶
20	01/01/2017	JEANNE ROBERT ▶
2017	31/12/2016	HUYSMANS PASCAL ▶
15	06/01/2016	VANDEBOSSCHE MARGUERITE ▶

A la première étape de déclaration, il vous est demandé de communiquer les informations générales concernant l'engagement :

- [1] Le numéro NISS de l'affilié concerné ;
- [2] L'identifiant de l'engagement que vous êtes en train de déclarer ;
- [3] La date d'entrée en vigueur de cet engagement ;
- [4] La convention réglant l'engagement, sous format PDF.

NL FR Help

DB2P
POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET ORGANISATEURS SECTORIELS.

2204290000
BALOISE BELGIUM

Dossier:
BALOISE BELGIUM

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

DashBoard
Dirigeants
d'entreprise

Engagement de pension
externe

Engagement de pension
interne

Primes

Cotisation Wijninckx

Déclaration
DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS - ENGAGEMENT DE PENSION INTERNE

Sur cette page vous pouvez déclarer les engagements de pension que vous financez encore en interne via une provision au bilan ou une assurance dirigeant d'entreprise.
[Plus d'informations >](#)

Étape 1 Engagement | Étape 2 Montants | Étape 3 Financement | Étape 4 Aperçu de la déclaration

Informations sur l'engagement Les champs suivis de * sont obligatoires

Numéro NISS de l'affilié concerné *
[1]

Votre identifiant de l'engagement * Quand l'engagement rentre-t-il en vigueur? *
[2] [3]

Document(s)
Ajoutez les contrats ou d'autres documents à la déclaration

Choisissez un fichier PDF à charger *
[4] No file chosen

Annuler

A l'étape deux de la déclaration, il vous est demandé de spécifier les caractéristiques de l'engagement.

Conformément aux conditions de l'engagement, cette étape vous permet de déclarer la promesse de pension, la couverture décès promise ou les deux. Au sein de chaque volet, vous pouvez déclarer le capital, la rente ou les deux.

Cliquez, dans le volet concerné (promesse de pension ou couverture décès), sur le checkbox correspondant à la forme (capital ou rente) qui doit être déclarée.

Il s'agira d'indiquer :

- [1] Le montant et la forme (capitale ou rente) de la promesse de pension ;
- [2] La date d'exigibilité de chaque montant, le montant et la forme (capital ou rente) de la couverture décès promise (s'il y en a une).

DB2P
POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET ORGANISATEURS SECTORIELS.

2204290000
BALOISE BELGIUM

Dossier:
BALOISE BELGIUM

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

Dashboard Dirigeants d'entreprise

Engagement de pension externe

Engagement de pension interne

Primes

Cotisation Wijninckx

Déclaration
DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS - ENGAGEMENT DE PENSION INTERNE

Sur cette page vous pouvez déclarer les engagements de pension que vous financez encore en interne via une provision au bilan ou une assurance dirigeant d'entreprise.

Plus d'informations >

Étape 1 Engagement | **Étape 2 Montants** | Étape 3 Financement | Étape 4 Aperçu de la déclaration

Les champs suivis de * sont obligatoires

[1] Montant de la promesse de pension initiale qui a donné lieu à la constitution de la provision ou à la conclusion d'une assurance dirigeant d'entreprise *

Sous la forme d'un capital

Montant du capital * Exigible le *

€ jj/mm/aaaa

+ Ajouter encore un capital

Sous la forme d'une rente

Montant de la rente * Exigible le *

€ jj/mm/aaaa

La rente est *

indexée non indexée Tous les mois

transférable non transférable

à vie temporaire

+ Ajouter encore une rente

[2] Montant de la couverture décès promise initiale qui a donné lieu à la constitution de la provision ou à la conclusion d'une assurance dirigeant d'entreprise

Sous la forme d'un capital

Montant du capital *

€

+ Ajouter encore un capital

Sous la forme d'une rente

Montant de la rente * Périodicité *

€ Tous les mois

La rente est *

indexée non indexée

transférable non transférable

à vie temporaire

+ Ajouter encore une rente

< Précédent Annuler Suivant >

powered by: sigedis

© DB2P Employer v1.12.5.M4
Build on 2016-06-09T08:25:57Z

A l'étape trois de la déclaration, il vous est demandé de préciser le mode de financement de la promesse de pension (via la constitution d'une provision au bilan de l'entreprise, via la souscription d'une assurance dirigeant d'entreprise ou les deux) et le nombre de mois prestés et encore à prester dans l'entreprise.

NL FR
Help



POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET ORGANISATEURS SECTORIELS.

Sur cette page vous pouvez déclarer les engagements de pension que vous financez encore en interne via une provision au bilan ou une assurance dirigeant d'entreprise.

[Plus d'informations >](#)

2204290000
BALOISE BELGIUM

Dossier:
BALOISE BELGIUM

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

DashBoard Dirigeants d'entreprise

Engagement de pension externe

Engagement de pension interne

Primes

Cotisation Wijninckx

Déclaration

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS - ENGAGEMENT DE PENSION INTERNE

Étape 1

Engagement

Étape 2

Montants

Étape 3

Financement

Étape 4

Aperçu de la déclaration

Comment est financée la promesse de pension? *

Les champs suivis de * sont obligatoires

Via une provision de pension qui a été constituée au sein de l'entreprise

Via une assurance dirigeant d'entreprise

Nombre de mois dans l'entreprise
(nombre de mois de durée normale d'activité professionnelle réellement prestés et encore à prester) *

mois

< Précédent
Annuler
Suivant >

powered by:


© DB2P Employer v1.12.5.M4
Built on 2016-06-09T08:25:57Z

Dans la quatrième et dernière étape de la déclaration, vous retrouvez un résumé des éléments déclarés aux étapes deux et trois.

Il vous est demandé de :

- [1] Communiquer la date de validité des éléments déclarés ;
- [2] Confirmer le résumé et la date entrée via le bouton « Confirmer » situé en dessous de l'étape de déclaration. Par cette action, votre déclaration est enregistrée dans DB2P ;
- [3] Si vous cliquez sur « Annuler », les données introduites ne seront pas enregistrées dans l'application.

The screenshot shows the 'Déclaration' page in the DB2P application. The interface is in French and is for 'DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS - ENGAGEMENT DE PENSION INTERNE'. The page is divided into four steps: Étape 1 (Engagement), Étape 2 (Montants), Étape 3 (Financement), and Étape 4 (Aperçu de la déclaration). The user is currently in Étape 4. The main content area shows a form for 'Quelle est la date de validité de cette déclaration?' with a calendar icon and a red [1] next to the input field. Below this is a summary table for 'Montants' and 'Financement'. The 'Montants' section shows 'Promesse de pension' with 'Capital 100 € exigible le 30/06/2016' and 'Couverture décès promise' with a dash. The 'Financement' section shows 'Provision de pension' with 'Clôture de la dernière année comptable' as 31/12/2012, and two rows for 'Montant à la fin de la dernière année comptable' (100 €) and 'Montant à la fin de la dernière année comptable avant le 01/01/2012' (100 €). At the bottom, it states 'Le dirigeant d'entreprise indépendant est en service pendant 36 mois'. There are buttons for '< Précédent', 'Annuler', and 'Confirmer >'. The 'Confirmer' button has a red [2] next to it. The 'Annuler' button has a red [3] next to it. A sidebar on the left contains navigation options like 'Engagement de pension interne', 'Primes', and 'Cotisation Wijninckx'. A footer at the bottom right contains the text '© DB2P Employer v1.12.5.M4 Built on 2016-06-09T08:25:57Z'.

Après confirmation de la déclaration, vous obtenez un résumé de toutes les données introduites (affilié concerné, date d'entrée en vigueur, votre identifiant, ...).

NL FR
Help



DB2P
POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET ORGANISATEURS SECTORIELS.

Engagement BRUNO LABARRE

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS - ENGAGEMENTS DE PENSION INTERNES

Sur cette page vous retrouvez les données de détail de chaque engagement de pension interne déclaré.

[Plus d'informations >](#)

! L'enregistrement de vos engagements de pension internes et la communication des informations liées à ces engagements (entre autres le montant de la provision ou le capital assuré) doivent être effectués au plus tard le 31 décembre 2014.
[Plus d'informations >](#)

Engagement

Affilié concerné	En vigueur à partir du	Corriger
BRUNO LABARRE - 05/03/1968 68.03.05-189.43	01/01/2017	
Votre identifiant	Documents téléchargés	
10.17	test.pdf	

SUPPRIMER ENGAGEMENT

Caractéristiques

[▶ Caractéristiques initiales - 01/01/2017](#)

AJOUTER NOUVELLE MISE À JOUR

AJOUTER NOUVELLE MISE À JOUR

powered by:


© DB2P Employer v1.12.5.M4
Built on 2016-06-09T08:25:57Z



2204290000
BALOISE BELGIUM



Dossier:
BALOISE BELGIUM

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

 DashBoard Dirigeants d'entreprise

Engagement de pension externe

Engagement de pension interne

Primes

Cotisation Wijninckx

6.2. Vue générale

Le premier écran auquel vous avez accès via « Engagement de pension interne » du menu de navigation, est l'écran de vue générale reprenant tous les engagements de pension interne que vous avez déjà déclaré.

Les engagements sont triés par défaut par date d'entrée en vigueur (le plus récent en premier).

Pour chaque engagement de pension, les données suivantes sont reprises dans la vue générale :

- l'identifiant de l'engagement de pension [1] (il s'agit de l'identifiant que vous avez vous-même choisi) ;
- la date d'entrée en vigueur de l'engagement de pension [2] ;
- les données relatives à l'affilié à l'engagement de pension [3]

Le bouton « ▶ » [4] situé au niveau de chaque engagement vous permet d'accéder au détail de la déclaration sélectionnée ainsi qu'aux fonctionnalités « Corriger », « Supprimer » et « Mise à Jour » de l'engagement.



The screenshot shows the 'Engagements de pension internes' page for 'DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS'. The interface includes a navigation menu on the left with 'Engagement de pension interne' highlighted in a red box. A table lists several pension commitments with columns for 'VOTRE IDENTIFIANT', 'DATE ENTRÉE EN VIGUEUR', and 'AFFILIÉ CONCERNÉ'. A red box highlights the right arrow icon next to the first entry.

[1] VOTRE IDENTIFIANT	[2] DATE ENTRÉE EN VIGUEUR	[3] AFFILIÉ CONCERNÉ	[4] ▶
10.17	01/01/2017	LABARRE BRUNO	▶
20	01/01/2017	JEANNE ROBERT	▶
2017	31/12/2016	HUYSMANS PASCAL	▶
15	06/01/2016	VANDEBOSSCHE MARGUERITE	▶

6.2.1. Détail des caractéristiques de l'engagement

L'écran de détail de chaque engagement interne est présenté en deux parties, « Engagement » et « Caractéristiques ».

La première partie présente l'information générale à propos de l'engagement même (son identifiant, sa date d'entrée en vigueur, etc.). La deuxième partie correspond, quant à elle, aux caractéristiques de la promesse de pension (le montant de la promesse de pension, de la couverture décès, la date d'exigibilité de ces montant, etc.).

Ces caractéristiques se présentent en plusieurs lignes. La première correspond toujours à la dernière mise à jour enregistrée [1]. Les éventuelles lignes suivantes représentent les mises à jour effectuées. La dernière ligne correspond à la déclaration initiale [2].

Si cet engagement n'a jamais été mis à jour, vous ne retrouverez que la ligne « Caractéristiques initiales ».

Cliquer sur le bouton « ▶ » des caractéristiques initiales ou des mises à jour vous permet d'accéder à son détail.

The screenshot shows the DB2P interface for managing pension commitments. The main header displays the user's name 'Engagement YVETTE GUYOT' and the category 'DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS - ENGAGEMENTS DE PENSION INTERNES'. A sidebar on the left contains navigation options like 'Engagement de pension interne' and 'Primes'. The main content area is divided into two sections: 'Engagement' and 'Caractéristiques'. The 'Engagement' section shows details for the affiliated member (YVETTE GUYOT) and the start date (01/06/2016). The 'Caractéristiques' section lists update dates, with the most recent update on 30/06/2016 and the initial declaration on 28/06/2016. A warning message at the top right states that registration and communication of information must be completed by 31 December 2014.

Engagement YVETTE GUYOT
DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS - ENGAGEMENTS DE PENSION INTERNES

Sur cette page vous retrouvez les données de détail de chaque engagement de pension interne déclaré.

Plus d'informations >

L'enregistrement de vos engagements de pension internes et la communication des informations liées à ces engagements (entre autres le montant de la provision ou le capital assuré) doivent être effectués au plus tard le 31 décembre 2014.
Plus d'informations >

Engagement SUPPRIMER ENGAGEMENT

Affilié concerné	En vigueur à partir du	Corriger
YVETTE GUYOT - 24/03/1943 43.03.24-144.60	01/06/2016	
Votre identifiant	Documents téléchargés	
GUY01	20130129Instructions_de_declaration_DB2Pv...	

Caractéristiques AJOUTER NOUVELLE MISE À JOUR

[1] ▶ Mise à jour - 30/06/2016

[2] ▶ Caractéristiques initiales - 28/06/2016

AJOUTER NOUVELLE MISE À JOUR

powered by: sigedis

© DB2P Employer v1.12.5.M4
Built on 2016-06-09T08:25:57Z

6.2.2. Correction

Via l'écran de détail, vous pouvez corriger séparément l'information générale déclarée sur l'engagement de pension [1], la déclaration initiale des caractéristiques de la promesse de pension [2] et les mises à jour de ces caractéristiques [3] via les boutons « Corriger » situés à chaque niveau [4].

Engagement YVETTE GUYOT
DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS - ENGAGEMENTS DE PENSION INTERNES

Sur cette page vous retrouvez les données de détail de chaque engagement de pension interne déclaré. [Plus d'informations >](#)

L'enregistrement de vos engagements de pension internes et la communication des informations liées à ces engagements (entre autres le montant de la provision ou le capital assuré) doivent être effectués au plus tard le 31 décembre 2014. [Plus d'informations >](#)

[1] Engagement [SUPPRIMER ENGAGEMENT](#)

Affilié concerné	En vigueur à partir du	[4] Corriger
YVETTE GUYOT - 24/03/1943 43.03.24-144.60	01/06/2016	
Votre identifiant	Documents téléchargés	
GUY01	20130129Instructions_de_declaration_DB2Pv...	

[3] Mise à jour - 30/06/2016 [AJOUTER NOUVELLE MISE À JOUR](#) **[4] Corriger** [Supprimer](#)

Montants

Promesse de pension	Couverture décès promise
Capital 100,00 € exigible le 16/06/2016	-

Financement

Provision de pension	
Clôture de la dernière année comptable	31/12/2012
Montant à la fin de la dernière année comptable	100,00 €

Le dirigeant d'entreprise indépendant est en service pendant 24 mois

[2] Caractéristiques initiales - 28/06/2016 **[4] Corriger**

Montants

Promesse de pension	Couverture décès promise
Capital 100,00 € exigible le 01/06/2016	-

Financement

Provision de pension	
Clôture de la dernière année comptable	31/12/2012
Montant à la fin de la dernière année comptable	100,00 €
Montant à la fin de la dernière année comptable avant le 01/01/2012	100,00 €

Le dirigeant d'entreprise indépendant est en service pendant 36 mois

[AJOUTER NOUVELLE MISE À JOUR](#)

powered by: sigedis

© DB2P Employer v1.12.5.M4
Built on 2016-06-09T08:25:57Z

6.2.3. Annulation

Pour supprimer entièrement l'engagement de pension (l'information générale et les caractéristiques de la promesse de pension (aussi bien la déclaration initiale que les mises à jour), vous devez vous rendre dans le détail de la déclaration concernée. Le bouton « Supprimer Engagement » [1] vous permet de supprimer entièrement l'engagement déclaré.

Pour supprimer la déclaration initiale des caractéristiques de la promesse de pension (dernière ligne des caractéristiques) il vous faudra supprimer complètement l'engagement. La déclaration initiale des caractéristiques de la promesse de pension ne peut pas être supprimée indépendamment.

Les mises à jour, quant à elle, peuvent être directement et indépendamment supprimées via l'écran de détail de la déclaration (3.3.2.1) à l'aide du bouton « Supprimer » [2] au niveau de chaque mise à jour.

The screenshot displays the 'Engagement YVETTE GUYOT' page. The sidebar on the left contains navigation links such as 'Engagement de pension interne', 'Primes', and 'Cotisation Wijninckx'. The main content area is divided into several sections:

- Engagement:** Contains a table with fields like 'Affilié concerné' (YVETTE GUYOT - 24/03/1943) and 'En vigueur à partir du' (01/06/2016). A yellow button 'SUPPRIMER ENGAGEMENT [1]' is visible in the top right of this section.
- Caractéristiques:** Shows 'Mise à jour - 30/06/2016' with a 'Supprimer [2]' button next to it.
- Montants:** Displays 'Promesse de pension' and 'Couverture décès promise' with values like 'Capital 100,00 € exigible le 16/06/2016'.
- Financement:** Shows 'Provision de pension' with 'Clôture de la dernière année comptable' as 31/12/2012 and 'Montant à la fin de la dernière année comptable' as 100,00 €.

At the bottom, there is a section for 'Caractéristiques initiales - 28/06/2016' with an 'AJOUTER NOUVELLE MISE À JOUR' button.

6.2.4. Mise à jour

En cas d'évolution des données déclarées, vous pouvez effectuer une mise à jour via un des deux boutons « Ajouter nouvelle mise à jour » de l'écran du détail de la déclaration (voir 3.3.2.1.).

Cette fonction est utilisée uniquement en cas d'évolution des données correctement déclarées. Si vous désirez modifier une déclaration déjà réceptionnée, vous devrez alors effectuer une correction (voir 3.3.2.2.).

The screenshot shows the 'Engagement YVETTE GUYOT' page. The sidebar on the left contains the following items: NL FR Help, DB2P logo (POUR LES EMPLOYEURS, SOCIETES ET ORGANISATEURS SECTORIELS), user profile (2204290000 BALOISE BELGIUM), dossier (BALOISE BELGIUM), DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS, DashBoard Dirigeants d'entreprise, Engagement de pension externe, Engagement de pension interne, Primes, and Cotisation Wijninckx.

The main content area is titled 'Engagement YVETTE GUYOT' and includes a sub-header 'DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS - ENGAGEMENTS DE PENSION INTERNES'. A message states: 'L'enregistrement de vos engagements de pension internes et la communication des informations liées à ces engagements (entre autres le montant de la provision ou le capital assuré) doivent étre effectués au plus tard le 31 décembre 2014.' Below this is a table of engagement details:

Engagement		SUPPRIMER ENGAGEMENT
Affilié concerné	En vigueur à partir du	Corriger
YVETTE GUYOT - 24/03/1943 43.03.24-144.60	01/06/2016	
Votre identifiant	Documents téléchargés	
GUY01	20130129Instructions_de_declaration_DB2Pv...	

Below the table is a 'Caractéristiques' section with two items: 'Mise à jour - 30/06/2016' and 'Caractéristiques initiales - 28/06/2016'. Two red arrows point to 'AJOUTER NOUVELLE MISE À JOUR' buttons, one next to the first item and one next to the second item.

At the bottom, it says 'powered by: sigedis' and '© DB2P Employer v1.12.5.M4 Built on 2016-06-09T08:25:57Z'.

7. Primes

Le bouton « Primes » repris dans le menu de navigation vous permet de retrouver un aperçu des primes versées pour les engagements de pension de votre (vos) dirigeants d'entreprise indépendant(s).

La ligne du temps affichée à l'écran [1] vous indique le montant total des primes par année de cotisation.

Il est possible que les primes d'une année en particulier ne soient pas encore entièrement disponibles. Les organismes de pension peuvent encore déclarer les versements reçus dans une année en particulier jusque fin juin de l'année suivante. A partir de juillet, tous les versements effectués l'année précédente devraient être disponibles.

Si votre institution de pension n'a rien déclaré pour une année de cotisation en cours, vous retrouverez la mention « Encore aucun versement reçu » [2].

En cliquant sur une de ces année de cotisation [3], vous accédez à la liste des versements effectués par engagement [4], pour cette année (les versements non liés à un engagement sont regroupés et montrés séparément des autres).

Cliquer sur l'icône l'icône « ▶ » en regard de l'engagement concerné [5] vous permet de retrouver le montant et la date de chaque versement de cet engagement.

Si votre institution de pension n'a rien déclaré pour une année de cotisation clôturée, dans la ligne du temps, vous retrouverez un tiret « - » à la place du montant [6].

NL FR Help

DB2P
POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET ORGANISATEURS SECTORIELS.

2204290000
BALOISE BELGIUM

Dossier:
BALOISE BELGIUM

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

DashBoard Dirigeants d'entreprise

Engagement de pension externe

Engagement de pension interne

Primes

Cotisation Wijninckx

Primes
DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

Sur cette page vous retrouvez la liste des versements effectués dans le cadre d'un engagement de pension.
[Plus d'informations >](#)

[SIGNALER UNE ERREUR](#)

Liste complète ?
Vous pouvez demander la liste avec le détail des primes.
[Demander la liste complète >](#)

Les primes:

[1] 2016: Encore aucun versement reçu [2]
2015: 18.170,00 € (reçu jusqu'à présent)
2014: 789.550,00 € [3]
2013: 1.806,00 € [6]

Il est possible que les primes de l'année N ne soient pas encore entièrement disponibles. Les organismes de pension peuvent encore déclarer les versements reçus en année N jusque fin juin année N+1. A partir de juin année N+1, tous les versements effectués en année N devraient être disponibles.
[Plus d'informations >](#)

Détails des versements reçus durant l'année 2014

ENGAGEMENT DE PENSION	MONTANT
BALOISE BELGIUM	36.533,00 €
10/10/2014	500,00 €
01/05/2014	1,00 €
10/04/2014	5.669,00 €
09/04/2014	26.598,00 €
01/04/2014	265,00 €
01/02/2014	1.000,00 €
01/01/2014	2.500,00 €
BALOISE BELGIUM NewRetest	457.053,00 € Engagement de pension collectif
BALOISE BELGIUM registrant1	2.569,00 € Engagement de pension collectif

Les données sont présentées par année et par engagement de pension. Vous pouvez choisir l'année désirée en cliquant sur la case correspondante.

Chaque cadre (année) reprend la somme des contributions que vous avez versées cette année-là. Il s'agit du montant global de vos primes pour (tous) vos engagements de pension.

Vous pouvez ainsi examiner encore plus en détail les montants qui ont été versés pour un engagement en particulier. Par engagement, vous pouvez consulter le montant exact pour une date de versement particulière. La date à laquelle vous avez effectué votre versement peut différer de la date qui a été déclarée par l'organisme de pension. Votre organisme de pension doit, en effet, communiquer la date à laquelle il a effectivement reçu le versement.

8. Cotisation Wijninckx

Via « Cotisation Wijninckx » dans le menu de navigation, vous pouvez consulter l'information qui vous aidera pour le calcul et la déclaration de la cotisation spéciale de 3% sur la constitution de pension complémentaire élevée (« cotisation Wijninckx »).

À partir de 2019, le calcul de la cotisation Wijninckx a été modifié, la formule actuelle n'est plus la même que celle utilisée pour les années de cotisation de 2012 à 2018. Le service en ligne a également été adapté depuis 2019. Néanmoins, le calcul des cotisations dues pour les années de cotisation de 2012 à 2018 reste toujours disponible.

8.1. Cotisation Wijninckx à partir de 2019

8.1.1. Vue générale

Via « Cotisation Wijninckx » dans le menu de navigation, vous pouvez consulter l'information qui vous aidera pour le calcul et le paiement de la cotisation spéciale de sécurité sociale sur les pensions complémentaires élevées (« cotisation Wijninckx »). Dans votre dossier, vous verrez directement le montant que vous devez payer mais vous pouvez également contrôler en détail le calcul.

Dans la vue générale à partir d'octobre, vous trouvez toujours par défaut la situation la plus récente de l'année de cotisation en cours (voir écran ci-dessous [1]). Vous y verrez directement le montant total de cotisation Wijninckx que votre entreprise doit payer à l'INASTI pour l'année de cotisation actuelle.

Lors du paiement de la cotisation Wijninckx à l'INASTI, vous devez mentionner une communication structurée. La communication structurée pour votre société est affichée à l'écran [2].

En appuyant sur le bouton « Consultez le calcul » [3], vous aurez accès aux détails de calcul pour l'année de cotisation actuelle.

L'historique de cotisation pour les années de cotisation précédentes reste disponible [4]. Vous pouvez à partir de 2012, retrouver par année de cotisation quelle cotisation vous avez dû payer pour l'année choisie. Vous pouvez toujours retrouver les détails du calcul pour vos anciennes cotisations en cliquant sur la flèche verte de l'année de cotisation souhaitée. Pour les années de cotisation 2012 à 2018, l'ancienne version de l'affichage (celle avant 2019) restera utilisée [4.1].



Cotisation Wijninckx pour dirigeants d'entreprise



La cotisation Wijninckx est une cotisation spéciale de sécurité sociale sur les pensions complémentaires. Elle est d'application pour certains travailleurs salariés et dirigeants d'entreprise avec une constitution de pension complémentaire élevée.

[Plus d'informations >](#)



Le calcul de la cotisation Wijninckx change à partir de 2019.

La cotisation est due pour un dirigeant d'entreprise si la somme de sa pension légale et complémentaire est plus élevée que l'objectif de pension légale. Nous regardons la situation au 1er janvier de l'année précédente.

[Plus d'informations >](#)

25643600045
BDA BANK

Dossier:
BDA BANK

TRAVAILLEURS SALARIÉS

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE
INDEPENDANTS

DashBoard
Dirigeants
d'entreprise

Engagement de pension
externe

Engagement de pension
interne

Primes

Cotisation Wijninckx

[1]

Année de cotisation: 2019
Organisateur: BDA BANK
Calculé au: 17/11/2019

1.453,47 €

Communication structurée pour le paiement: 400/0488/21957 [2]

Consultez ici de combien vous êtes redevable par année de cotisation. Votre paiement doit mentionner la communication structurée et être crédité au plus tard le 31 décembre 2019 sur le compte de l'INASTI.

[Consultez le calcul](#) [3]

2018	0,00 €	▶	2017	1.325,28 €	▶
2016	0,00 €	▶	2015	-	▶
2014	-	▶	2013	-	▶
2012	-	▶			

[4]

powered by:
sigedis

© DB2P Employer v1.17.0.M3
Built on 2019-09-19T08:33:56Z

[4.1]

Quel montant devez-vous déclarer? Le calcul le plus récent:

Montant calculé : 1.325,28 €	Situation au : 23/08/2018	Calculé au : 23/08/2018	Base de calcul : 88.352,04 €
---------------------------------	------------------------------	----------------------------	---------------------------------

Base de calcul par affilié:		
FRANK PEETERS 85.05.29.365.39		38.164,60 € ▶
JULIE DUBOIS 77.10.22.093.09		50.187,44 € ▶

< 1 >

La table ci-dessus montre seulement les affiliés en déassement.
[Recherchez les données pour tous les affiliés >](#)

Anciens calculs :

▶ Montant calculé : -	Situation au : 31/12/2017	Calculé au : 31/12/2017	Base de calcul : -
▶ Montant calculé : -	Situation au : 01/09/2017	Calculé au : 01/09/2017	Base de calcul : -

powered by:
sigedis

© DB2P Employer v1.16.1.M1
Built on 2019-08-23T07:40:51Z

8.1.2. Détails année de cotisation

Via « Consultez le calcul », vous arrivez au deuxième écran (voir image ci-dessous). Nous montrons ici toujours la situation la plus récente pour l'année de cotisation choisie [1] (Voir encadré « Combien devez-vous payer à l'INASTI ? »). La cotisation à payer est toujours recalculée à chaque modification des données db2p (celles qui sont déclarées par votre institution de pension).

Si votre institution de pension n'a pas fait de corrections dans db2p après le 1^{er} octobre, alors nous montrons dans votre dossier la cotisation Wijninckx telle que calculée au 1^{er} octobre. Si votre institution de pension modifie encore les données db2p après le 1^{er} octobre, alors nous montrons également le calcul le plus récent (en plus du calcul du 1^{er} octobre). Si votre institution de pension apporte plusieurs corrections à la suite des autres, alors chaque nouveau calcul remplacera le précédent. Seul le calcul du 1^{er} octobre restera disponible [2] (voir encadré « Calcul précédent »). Ce calcul sera montré en plus du calcul le plus récent (mais les modifications intermédiaires (entre le 1^{er} octobre et le calcul le plus récent) ne seront plus affichées).

Le montant sous « Combien devez-vous payer à l'INASTI ? » [1] est la cotisation Wijninckx totale que votre entreprise doit payer à l'INASTI pour l'année de cotisation. Le montant total de cotisation dont vous êtes redevable est égal à la somme des montants de cotisation dont vous êtes redevable pour chacun de vos affiliés qui dépasse l'objectif de pension.

En dessous de votre montant total de cotisation, vous verrez la liste de tous les affiliés pour lesquels vous devez payer une cotisation spéciale. Pour chaque affilié en dépassement, vous trouverez à côté de son nom, prénom et numéro de registre national, le montant de cotisation calculé pour lui. [3]. Seront uniquement affichés vos affiliés qui dépassent l'objectif de pension légal et pour lesquels vous êtes redevable d'une cotisation Wijninckx. Vous pouvez, pour chacun de ces affiliés, consulter le détail de calcul de la cotisation due en cliquant sur le bouton « Consultez le calcul » [4].

NL FR Help



DB2P
POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET ORGANISATEURS SECTORIELS.

Cotisation Wijninckx pour dirigeants d'entreprise

Cotisation Wijninckx > 2019

? La cotisation Wijninckx est une cotisation spéciale de sécurité sociale sur les pensions complémentaires. Elle est d'application pour certains travailleurs salariés et dirigeants d'entreprise avec une constitution de pension complémentaire élevée.
Plus d'informations >

25643600045
BDA BANK

Dossier:
BDA BANK

< Retour

Année de cotisation: 2019

Organisateur: BDA BANK

Calculé au: 17/11/2019

1.453,47 €

Communication structurée pour le paiement: 400/0488/21957

TRAVAILLEURS SALARIÉS

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

DashBoard Dirigeants d'entreprise

Engagement de pension externe

Engagement de pension interne

Primes

Cotisation Wijninckx

Combien devez-vous payer à l'INASTI?

Calculé au: 17/11/2019 Cotisation totale: 1.453,47 €

[3] Cotisation par affilié	JULIE DUBOIS	88.10.22-395.48	1.453,47 €	<div style="border: 2px solid red; padding: 2px; display: inline-block;"> Consultez le calcul </div> [4]
----------------------------	--------------	-----------------	------------	--

< 1/1 >

[2] Calcul précédent

Calculé au: 01/10/2019 Cotisation totale: 0,00 €

8.1.3. Détails par affilié

Vous pouvez vérifier le montant de cotisation Wijninckx par affilié. La détermination du montant se fait en deux étapes. Vous pouvez d'abord vérifier pour l'affilié sélectionné, le calcul du dépassement de l'objectif de pension [1]. Si vous désirez consulter le détail du calcul, vous pouvez cliquer sur le bouton « Consultez le calcul » [2]. Vous pouvez contrôler les paramètres utilisés (par ex. fractions de carrières et réserves de pension totale au 1/01/N-1) pour déterminer que l'affilié est en dépassement (constitution de pension supérieure au seuil légal).

Cotisation Wijninckx pour dirigeants d'entreprise

Cotisation Wijninckx > 2019 > JULIE DUBOIS

25643600045
BDA BANK

Dossier:
BDA BANK

TRAVAILLEURS SALARIÉS
DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

DashBoard Dirigeants d'entreprise

Engagement de pension externe

Engagement de pension interne

Primes

Cotisation Wijninckx

Année de cotisation: 2019 Organisateur: BDA BANK Calculé au: 01/10/2019 Affilié: JULIE DUBOIS 88.10.22-395.48

[1] Dépassement de l'objectif de pension? Oui

[2] Consultez le calcul

[3] Cotisation calculée 48.185,75 €

[3.1] Réserve de pension financée par l'organisateur - évolution en 2018: 1.600.000,00 €
Réserve de pension 2 - Réserve de pension 1
1.600.000,00 € - 0,00 €

[3.2] Correction du rendement: + 6.191,58 €
(Réserve de pension transférée au 02/04/2018)*[(1+1,18%)^((365-91)/365)-1]
700.000,00 € * [1.0118^((365-91)/365)-1]

[3.3] Constitution de pension financée par l'organisateur en 2018 (corrigé pour le rendement) 1.606.191,58 € * 3%

Cotisation calculée 48.185,75 €

[4] Consultez les éléments de calcul

Ensuite, vous pouvez vérifier le calcul du montant de cotisation pour cet affilié. Le détail du calcul est par défaut directement affiché (voir image ci-dessous [3]). Vous trouverez d'abord le calcul de l'évolution de constitution de pension de votre affilié au cours de l'année qui précède l'année de cotisation [3.1]. Vous trouverez ensuite le calcul de correction du rendement à appliquer à l'évolution de constitution de pension [3.2]. Enfin, vous trouverez le résultat de cette correction, il s'agit du montant de constitution de pension de l'affilié que vous avez financé au cours de l'année précédant l'année de cotisation [3.3].

En cliquant sur le bouton « Consultez les éléments de calcul » [4], vous retrouverez tous les éléments nécessaires au calcul de la cotisation spéciale de sécurité sociale de 3%. Les éléments de calcul sont séparés en éléments personnels [4.1] (paramètres qui sont propres à chaque affilié) et forfaitaires [4.2] (paramètres qui sont identiques pour chaque affilié et donc sont indépendants de leur situation personnelle). Si vous cliquez sur l'icône d'information [4.3], une fenêtre pop-up s'affichera avec les détails de déclarations pour le montant de réserve de pension correspondant.

[Consultez les éléments de calcul](#) [4]

Personnel [4.1]		
Réserve de pension 1		0,00 €
Réserve de pension 2		1.600.000,00 €
Réserve de pension transférée au 02/04/2018		700.000,00 €  [4.3]
Réserve de pension au 1/1/2019		900.000,00 € 
Forfaitaire [4.2]		
Taux d'intérêt moyen		1,18%
Pourcentage de la cotisation		3%

Réserve de pension 2 1.600.000,00 €

Réserve de pension: 700.000,00 € Situation au: 02/04/2018 Calculé par l'organisme de pension au: 02/05/2018

Compte	Montant	Déclaration
Compte 1 WAP100719EventAccountState8		Référence WAP100719EventAccountState8
Volet 1 acpTCBackEnd	Réserve acquise 700.000,00 €	

Dans l'image ci-dessous, vous verrez les détails du calcul de dépassement de l'objectif de pension (voir première étape). Vous pouvez visualiser ces détails via le bouton « Consultez le calcul » [2]. Le calcul est présenté en deux colonnes. Dans la colonne de gauche [2.1], vous trouverez la constitution de pension totale calculée. La pension légale est estimée et la pension complémentaire (ce qui a été constitué comme réserve de pension jusqu'à présent) est convertie en une rente annuelle.

Dans la colonne de droite [2.2], vous trouverez le calcul de l'objectif de pension pour l'affilié concerné. Il s'agit du montant de référence légal multiplié par la fraction de carrière totale de l'affilié.

En bas du tableau [2.3] vous verrez la comparaison entre la pension constituée (légale + complémentaire) et l'objectif de pension de votre affilié, déterminant ainsi qu'il y a dépassement.

En cliquant sur le bouton « Consultez les éléments de calcul au » [2.4], vous retrouverez tous les éléments nécessaires au calcul de dépassement de l'objectif de pension. Les éléments de calcul sont séparés en éléments forfaitaires [2.4.1] (paramètres qui sont identiques pour chaque affilié et donc sont indépendants de leur situation personnelle) et personnels [2.4.2] (paramètres qui sont propres à chaque affilié).

[Consultez le calcul](#) [2]

Dépassement de l'objectif de pension? **Oui**

[2.1] Pension		Objectif de pension [2.2]	
Estimation pension légale travailleur salarié (50% * 57.602,62 €)*18/45	11.520,52 €	Pension maximum pour fonctionnaires	78.453,60 €
Estimation pension légale indépendant (25% * 58.513,59 €)*10/45	3.250,76 €	Fraction de carrière totale	x 18/45
Pension complémentaire (en rente) 600.000,00 € / 26,94162	22.270,38 €		
+			
Somme pension légale + pension complémentaire	37.041,66 €	Objectif de pension	31.381,44 €
L'objectif de pension a été dépassé		[2.3] 37.041,66 € > 31.381,44 €	

[Consultez les éléments de calcul au 01/01/2018](#) [2.4]

Forfaitaire [2.4.1]	Personnel [2.4.2]		
Plafond travailleur salarié	57.602,62 €	Années de carrière comme travailleur salarié	18
Plafond indépendant	58.513,59 €	Années de carrière comme indépendant	10
Pension maximum pour fonctionnaires	78.453,60 €	Années de carrière totale	18
Coefficient de conversion	26,94162	Réserve de pension totale	600.000,00 €

8.2. Cotisation Wijninckx avant 2019

8.2.1. Vue générale

La ligne du temps [1] affichée dans la vue générale vous permet de retrouver directement par année de cotisation quelle cotisation vous devez payer et déclarer, mais aussi contrôler en détail le calcul et les différents éléments du calcul. La cotisation est calculée sur base de l'information présente pour vous dans DB2P à la date de calcul et qui a été déclarée par votre organisme de pension. Pour choisir une autre année de cotisation, vous pouvez cliquer en haut de l'écran sur le bouton représentant l'année souhaitée.

Par défaut, c'est la situation la plus récente de l'année de cotisation sélectionnée qui est montrée dans la rubrique « Quel montant devez-vous déclarer ? Le calcul le plus récent : » [2]. Si des changements ont eu lieu après le 1^e septembre de l'année de cotisation (suite à des corrections ou de nouvelles déclarations introduites par votre organisme de pension), la cotisation à payer est recalculée. Chaque modification, et donc recalcul, est représentée chronologiquement dans le tableau « Anciens calculs » [3].

Dans la vue générale, vous pouvez, par année de cotisation, consulter les données suivantes :

- [4] La cotisation due pour l'année de cotisation concernée (« Montant Calculé ») ;
- [5] La date à laquelle la cotisation et le calcul sont communiqués (« Situation au ») ;
- [6] La date à laquelle la cotisation et la base de perception sont calculées (« Calculé au ») ;
- [7] Le montant total sur lequel vous êtes redevable d'une cotisation spéciale de 1,5% (« Base de calcul ») ;
- [8] L'affilié en dépassement du seuil, identifié ou non lors de la déclaration ;
- [9] Les montants totaux sur lesquels vous êtes redevable d'une cotisation spéciale de 1,5% (« Base de calcul »), par affilié ;
- [10] Si vous souhaitez visionner plus en détail le calcul de la cotisation à payer pour un affilié, cliquez sur l'icône « ► » dans la vue générale.

Lors du traitement des déclarations par votre organisme de pension dans DB2P, les affiliés sont identifiés au moyen de leur numéro NISS. Si un affilié est identifié et donc si un numéro NISS est retrouvé, l'information de toutes les déclarations (éventuellement effectuées par différents organismes de pension) concernant cet affilié, est agrégé dans la vue générale. Si lors du traitement de la déclaration aucun numéro NISS univoque n'a été trouvé pour l'affilié, alors seules sont reprises les informations de la déclaration en question. Les déclarations non identifiées qui apparaissent dans la vue générale sont seulement celles pour lesquelles la constitution de pension complémentaire dépasse le seuil fixé par la loi.. Dans la vue générale, la valeur « non identifié » est alors communiquée, au lieu du numéro NISS.

NL FR Help



DB2P
POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET
ORGANISATEURS SECTORIELS.

Cotisation spéciale 1,5%
DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

Communication structurée pour le paiement :
4000488/21452

Sur cette page vous retrouvez le montant de la cotisation spéciale (cotisation Wijninckx) dont vous êtes redevable et ce, par année de cotisation.

[Plus d'informations >](#)

2204290000
BALOISE BELGIUM [1]

Dossier:
BALOISE BELGIUM

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

Dashboard
Dirigeants d'entreprise

Engagement de pension externe

Engagement de pension interne [2]

Primes

Cotisation Wijninckx

Votre cotisation calculée :

2016 Pas encore disponible	2015 225.012.347,78 €	2014 25.437,36 €	2013 15.565,55 €
-------------------------------	--------------------------	---------------------	---------------------

Vous trouvez ici le montant de la cotisation Wijninckx dont vous êtes redevable. Vous devez payer cette cotisation au plus tard pour le 31 décembre à l'INASTI sur le numéro de compte BE06 6790 0247 5722 avec la communication structurée située ci-dessus
[Plus d'informations >](#)

Quel montant devez-vous déclarer? Le calcul le plus récent:

Montant calculé : 25.437,36 € [4]	Situation au : 31/05/2016 [5]	Calculé au : 31/05/2016 [6]	Base de calcul : 1.695.823,83 € [7]
Base de calcul par affilié: VANDERBIST LUCA [8] 87.07.31-239.28		1.695.823,83 € [9]	

La table ci-dessus montre seulement les affiliés en dépasement.
[Recherchez les données pour tous les affiliés >](#)

Anciens calculs :

Montant calculé : 25.437,36 €	Situation au : 26/11/2014	Calculé au : 26/11/2014	Base de calcul : 1.695.823,83 €
Base de calcul par affilié: VANDERBIST LUCA 87.07.31-239.28		1.695.823,83 € [10]	

La table ci-dessus montre seulement les affiliés en dépasement.
[Recherchez les données pour tous les affiliés >](#)

Montant calculé : 25.437,36 €	Situation au : 25/11/2014	Calculé au : 18/11/2014	Base de calcul : 1.695.823,83 €
Base de calcul par affilié: VANDERBIST LUCA 87.07.31-239.28		1.695.823,83 €	

La table ci-dessus montre seulement les affiliés en dépasement.
[Recherchez les données pour tous les affiliés >](#)

powered by 

© DB2P Employer v1.12.5.M4
Build on 2016-06-09/08:25:57

Dans le détail de l'affilié, vous trouvez son tableau individuel reprenant informations suivantes :

- [1] Le détail du calcul ;
- [2] Le montant total payé pour la constitution de pension complémentaire ;
- [3] Le seuil de dépassement au-dessus duquel la cotisation est calculée ;
- [4] Le dépassement ;
- [5] Le taux d'imposition instauré par la Loi Programme du 22 juin 2012 (M.B. 26/06/2012) et est développée dans la Loi Programme du 27 décembre 2012 (M.B. 31/12/2012) ;
- [6] La cotisation calculée soit le montant de la cotisation spéciale à payer pour cet affilié ;
- [7] Les détails de l'affilié : Nom prénom et numéro NISS (s'il est connu). S'il n'est pas connu, la mention « non identifié » remplace le numéro NISS ;
- [8] La « situation au » soit la date à laquelle les montants calculés ont été communiqués ;
- [9] Les données de la société ;
- [10] L'année de cotisation ;
- [11] La date effective du calcul « Calculé au » ;

NL FR Help



DB2P
POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET ORGANISATEURS SECTORIELS.

Calcul VANDERBIST LUCA

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS - COTISATION SPÉCIALE 1,5% : DÉTAIL

Sur cette page vous pouvez retrouver comment la base de calcul est établie par affilié. Vous pouvez consulter le montant total de la constitution de pension complémentaire de l'affilié pour une année de cotisation.

[Plus d'informations >](#)

[SIGNALER UNE ERREUR](#)

22042900000
BALOISE BELGIUM

Dossier:
BALOISE BELGIUM

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

DashBoard
Dirigeants d'entreprise

Engagement de pension externe

Engagement de pension interne

Primes

Cotisation Wijninckx

[1] Détails du calcul

Montant total	1.727.035,83 € [2]	[7] Affilié	[10] Année de cotisation
Seuil	31.212,00 € [3]	VANDERBIST LUCA	2014
Dépassement	1.695.823,83 € [4]	87.07.31-239,28	
Base de calcul	x 1.5% [5]	[8] Situation au	[11] Calculé au
Cotisation calculée	25.437,36 € [6]	31/05/2016	31/05/2016
		Société	
		[9] BALOISE BELGIUM	
		0400.048.883	

Calcul par organisme de pension

BALOISE BELGIUM 0400.048.883	Montant total
Déclarations	1.727.035,83 €
Montants attribués	1.414.297,00 €
Prime de couverture décès	189.569,00 €
Prime théorique de pension	120.380,00 €
Prime théorique de couverture décès	2.789,83 €

powered by: 
© DB2P Employer v1.12.5.M4
Built on 2016-06-09T08:25:57Z

- [12] Le calcul par organisme de pension. Si plusieurs organismes de pension ont déclaré des montants pour l'affilié, vous pouvez aussi consulter une fiche de détails par organisme de pension ;
- [13] L'icône « ▾ » vous permet d'accéder à la répartition des montants déclarés par votre institution de pension et pris en compte pour la constitution de la pension complémentaire ;
- [14] Le lien « Déclarations » vous permet d'accéder aux détails des déclarations introduites par votre institution de pension pour cet affilié ;
- [15] L'icône « 📊 » vous permet de visionner les montants exacts tels que déclarés par votre assureur ou fonds de pension ;
- [16] Vous retournez à la vue générale via le symbole « ⏪ » sur l'écran en haut à gauche.

NL FR Help



DB2P
POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET
ORGANISATEURS SECTORIELS.

Calcul VANDERBIST LUCA

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS - COTISATION SPÉCIALE 1,5% :
DÉTAIL

Sur cette page vous pouvez retrouver comment la base de calcul est établie par affilié. Vous pouvez consulter le montant total de la constitution de pension complémentaire de l'affilié pour une année de cotisation.

[Plus d'informations >](#)

SIGNALER UNE ERREUR

Détails du calcul	
Montant total	1.727.035,83 €
Seuil	31.212,00 €
Dépassement	1.695.823,83 €
Base de calcul	x 1.5%
Cotisation calculée	25.437,36 €

Affilié	Année de cotisation
VANDERBIST LUCA 87.07.31-239.28	2014
Situation au	Calculé au
31/05/2016	31/05/2016
Société	
BALOISE BELGIUM 0400.048.883	

Calcul par organisme de pension

	Montant total
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> ▾ BALOISE BELGIUM 0400.048.883 [14] Déclarations </div>	1.727.035,83 €
Montants attribués	1.414.297,00 €
Prime de couverture décès	189.569,00 €
Prime théorique de pension	120.380,00 €
Prime théorique de couverture décès	2.789,83 €

powered by: 

© DB2P Employer v1.12.5.M4
Built on 2016-06-09T08:25:57Z

NL FR Help



DB2P
POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET
ORGANISATEURS SECTORIELS.

22042900000
BALOISE BELGIUM

Dossier:
BALOISE BELGIUM

**DIRIGEANTS D'ENTREPRISE
INDÉPENDANTS**

DashBoard
Dirigeants
d'entreprise

Engagement de pension
externe

Engagement de pension
interne

Primes

Cotisation Wijninckx

[16]

[12]

[13]

[14]

[15]

8.2.2. Recherche affilié

Le lien « Recherchez les données pour tous les affiliés » repris en bas de la vue générale vous permet de demander une fiche de détails pour chaque affilié, pour une année de cotisation définie.

The screenshot shows the DB2P portal interface. On the left is a navigation menu with options like 'Dashboard Dirigeants d'entreprise', 'Engagement de pension externe', 'Engagement de pension interne', 'Primes', and 'Cotisation Wijninckx'. The main content area is titled 'Cotisation spéciale 1,5%' and 'DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS'. It features a year selector with buttons for 2016, 2015 (selected), 2014, and 2013. Below this is a message box with an exclamation mark icon and a search bar at the bottom containing the text 'Recherchez les données pour tous les affiliés >'. The search bar is highlighted with a red rectangle.

Année	Montant
2016	Pas encore disponible
2015	225.012.347,78 €
2014	25.437,36 €
2013	15.565,55 €

Recherchez les données pour tous les affiliés >

Pour ce faire, vous devez remplir le numéro NISS de l'affilié [1], choisir une année de cotisation dans le menu déroulant [2] et ensuite cliquer sur le lien « Rechercher » [3]. La fiche de détails par affilié obtenue est la même que celle décrite au paragraphe précédent.

The screenshot shows the 'Cotisation spéciale 1,5%' page for 'DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS'. The left sidebar contains navigation options: 'Dashboard Dirigeants d'entreprise', 'Engagement de pension externe', 'Engagement de pension interne', 'Primes', and 'Cotisation Wijninckx'. The main content area includes a search form with fields for 'Numéro NISS' (marked [1]), 'Année de cotisation' (marked [2] and set to 2015), and a 'Rechercher' button (marked [3]). Below the search form, there is a section titled 'La liste complète des affiliés?' with a 'Demander la liste complète >' link. A sub-section 'Affilié non trouvé?' explains that the pension body may not have the NISS number. A horizontal navigation bar shows the number of undeclared statements for each year: 2012 (0), 2013 (2), 2014 (4), and 2015 (0). The footer contains the 'sigedis' logo and version information: '© DB2P Employer v1.12.5.M4 Built on 2016-06-09T08:25:57Z'.

8.2.3. Affiliés non identifiés

La ligne du temps [1] affichée dans la vue générale vous indique directement et par année de cotisation quel est le nombre d'affiliés non-identifiés.

Si lors du traitement des déclarations par votre organisme de pension pour un ou plusieurs affiliés à votre engagement de pension aucun numéro NISS n'a été trouvé, vous pouvez retrouver ces affiliés non-identifiés en cliquant sur le bouton de l'année de cotisation concernée [2]. Pour sélectionner une autre année de cotisation, cliquez sur le bouton correspondant à l'année souhaitée.

La liste des affiliés non identifiés [3] est présentée de façon standard pour l'année de cotisation sélectionnée.

En cliquant sur l'icône « ▶ » en regard d'un affilié non-identifié, vous obtenez sa fiche de détails. La fiche obtenue est identique à celle décrite ci-dessus.

NL FR Help

DB2P
POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET ORGANISATEURS SECTORIELS.

2204290000
BALOISE BELGIUM

Dossier:
BALOISE BELGIUM

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

DashBoard
Dirigeants
d'entreprise

Engagement de pension externe

Engagement de pension interne

Primes

Cotisation Wijninckx

Cotisation spéciale 1,5%
DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

Sur cette page vous pouvez consulter pour chaque affilié une fiche de détail au moyen d'une recherche sur le numéro NISS et l'année de cotisation (si l'affilié est identifié) ou via la liste des déclarations non identifiées.
[Plus d'informations >](#)

SIGNALER UNE ERREUR

Chercher affilié

Numéro NISS * Année de cotisation * **Rechercher**

La liste complète des affiliés?
Vous pouvez recevoir une ou plusieurs listes avec les données qui ont été utilisées pour le calcul de la cotisation Wijninckx.
[Demander la liste complète >](#)

Affilié non trouvé?
Il est possible que votre organisme de pension ne dispose pas du numéro NISS de l'affilié. Vous pouvez retrouver l'affilié dans la liste des déclarations non identifiées ci-dessous.

Les déclarations non identifiées par année de cotisation:

[1] ◀ 2012 2013 2014 2015 ▶

0 déclaration sans numéro NISS 2 déclarations sans numéro NISS 4 déclarations sans numéro NISS 0 déclaration sans numéro NISS

La constitution de pension complémentaire pour chaque déclaration non identifiée (le montant apparaît par déclaration):

NOM	PRÉNOM	SEXE	DATE DE NAISSANCE	MONTANT
A	Inconnu	Masculin	31/07/1987	20.562,00 €
Unknown	Peasant	Masculin	31/07/1987	25.225,30 €
versteven		Féminin	14/04/1971	1,00 €
zan	retest	Féminin	12/11/1977	841,66 €

powered by sigedis

© DB2P Employer v1.12.5.M4
Built on 2016-06-09T08:25:57Z

9. Fonctionnalités d'aide

Dans le bas de la page d'accueil, vous trouverez également diverses options d'aide :

- [1] Lien vers la page d'aide DB2P : la page d'aide offre une réponse aux questions les plus fréquemment posées et une explication aux termes les plus utilisés ;
- [2] Lien vers le site web DB2P : le site web de DB2P vous offre toutes les informations nécessaires pour utiliser l'application en ligne et remplir vos obligations dans le cadre de la banque de données ;
- [3] Lien vers le manuel d'utilisateur : ce document vous guide écran par écran au travers cette application en ligne ;
- [4] Lien vers le document explicatif : dans ce document, les entreprises trouveront toutes les informations nécessaires concernant le contenu de leur dossier DB2P et les obligations que cela implique ;
- [5] Lien vers l'E-box : tous les documents seront envoyés vers votre e-box, il s'agit d'une boîte aux lettres électronique sécurisée, qui est automatiquement réservée pour votre entreprise.

The screenshot shows the DB2P user interface for 'BALOISE BELGIUM'. The 'Besoin d'aide?' section contains the following elements:

- [1] DB2P aide**: La page d'aide offre une réponse aux questions les plus fréquemment posées et une explication aux termes les plus utilisés. [Vers la section d'aide >](#)
- [2] Site web DB2P**: Le site web de DB2P vous offre toutes les informations nécessaires pour utiliser l'application en ligne et remplir vos obligations dans le cadre de la banque de données. [Vers le site Web >](#)
- [3] Manuel d'utilisateur**: Ce document vous guide écran par écran au travers cette application en ligne. [Dirigeants d'entreprise indépendants >](#)
- [4] Document explicatif**: Dans ce document, les entreprises trouveront toutes les informations nécessaires concernant le contenu de leur dossier DB2P et les obligations que cela implique. [Dirigeants d'entreprise indépendants >](#)
- [5] e-box**: Tous les documents seront envoyés vers votre e-box, il s'agit d'une boîte aux lettres électronique sécurisée, qui est automatiquement réservée pour votre entreprise. [Accès à votre e-box >](#)

powered by sigedis

© DB2P Employer v1.12.5.M4
Build on 2016-06-09T08:25:57Z

9.1. DB2P aide

La section « DB2P aide » vous offre la possibilité de consulter un écran reprenant :

- [1] Une recherche par mot-clé. Lorsque vous introduisez un mot, la recherche s'effectue aussi bien dans le lexique que dans la FAQ. Le résultat de votre recherche peut donc contenir aussi bien des définitions issues du lexique, que des questions/réponses de la FAQ ;
- [2] Les questions les plus fréquemment posées (FAQ) classées par thèmes : « Général », « Dossier travailleurs salariés » et « Dossier dirigeant d'entreprise indépendants » ;
- [3] Un « Lexique » : vous y retrouverez un glossaire contenant la définition des termes les plus utilisés dans l'application. Les termes sont classés par ordre alphabétique.

Si ces rubriques d'aide ne vous apportent pas la solution recherchée, vous pouvez consulter les autres rubriques via les liens suivants :

- [4] Site web DB2P : le site web de DB2P vous offre toutes les informations nécessaires pour utiliser l'application en ligne et remplir vos obligations dans le cadre de la banque de données ;
- [5] Manuel d'utilisateur : ce document vous guide écran par écran au travers cette application en ligne ;
- [6] Document explicatif : dans ce document, les entreprises trouveront toutes les informations nécessaires concernant le contenu de leur dossier DB2P et les obligations que cela implique.

NL FR Help



POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET ORGANISATEURS SECTORIELS

22042900000
BALOISE BELGIUM

Dossier:
BALOISE BELGIUM

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

Dashboard
Dirigeants d'entreprise

Engagement de pension externe

Engagement de pension interne

Primes

Cotisation Wijninckx

Help

En quoi pouvons nous vous aider? [1] Entrez un mot-clé **CHERCHER**

[2] Questions fréquemment posées

Général

- > De quelle manière ai-je accès à mon dossier en ligne DB2P en tant qu'employeur ou société ?
- > Quelles sont mes obligations envers DB2P en tant qu'employeur ?

Voir tout >

Dossier travailleurs salariés

- > Qui est responsable de la déclaration de mes engagements externes à DB2P ?
- > Quels sont les engagements de pension repris dans la vue générale des engagements de pension externes ?
- > Mon engagement de pension existe depuis bien avant la création de DB2P. Puis-je le consulter dans mon dossier en ligne ?
- > Dans la vue générale de mes engagements de pension externes, un statut par engagement est indiqué. Que cela signifie-t-il ?

Voir tout >

Dossier dirigeants d'entreprise indépendants

- > En tant que société, quelles sont les informations consultables dans le dossier des dirigeants d'entreprise indépendants ?
- > En tant que société, quelles sont les informations consultables dans le dossier des dirigeants d'entreprise indépendants ?
- > Lorsque j'ai encore, en tant que société, un (ou plusieurs) engagements de pension pour un dirigeant d'entreprise indépendant déterminé que je finance en interne et qui ne sont donc pas repris par un fonds de pension ou un assureur, dois-je déclarer ceci à DB2P ?
- > En tant que société, quelles sont les informations consultables dans le dossier des dirigeants d'entreprise indépendants ?

Voir tout >

[3] Lexique

Définitions

- > Capital
- > Convention de pension sous seing privé
- > Cotisation Wijninckx
- > Cotisation Wijninckx
- > Cotisation spéciale de 1,5%
- > Cotisation spéciale de 1,5%
- > Couverture déclin interne promise
- > Montant de la constitution de pension complémentaire
- > Provision de pension interne comptabilisée au bilan
- > Rente

Voir tout >

Vous n'avez pas trouvé ce que vous cherchiez ?

Voir aussi les autres sources d'information:

[4] Site web DB2P

Le site web de DB2P vous offre toutes les informations nécessaires pour utiliser l'application en ligne et remplir vos obligations dans le cadre de la banque de données.

Vers le site Web >

[5] Manuel d'utilisateur

Ce document vous guide écran par écran au travers cette application en ligne.

Travailleurs salariés
Dirigeants d'entreprise indépendants

[6] Document explicatif

Dans ce document, les entreprises trouveront toutes les informations nécessaires concernant le contenu de leur dossier DB2P et les obligations que cela implique.

Travailleurs salariés
Dirigeants d'entreprise indépendants

Poser une question

9.2. Signalement d'erreur

Le bouton « Signaler une erreur » présent dans le coin supérieur droit de tous les écrans de consultation vous permet de signaler à votre organisme de pension que les informations telles que déclarées dans votre dossier DB2P ne sont pas entièrement complètes ou correctes.

Après validation, votre signalement sera envoyé directement sur l'e-Box de l'institution de pension concernée.

The screenshot shows the 'Primes' page for 'DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS'. The interface includes a sidebar with navigation options like 'Dashboard Dirigeants d'entreprise', 'Engagement de pension externe', and 'Primes'. The main content area displays a summary of premiums for the years 2016, 2015, 2014, and 2013. A red box highlights the 'SIGNALER UNE ERREUR' button in the top right corner. Below the summary, there is a warning message and a table of pension commitments.

Primes
DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

Sur cette page vous retrouvez la liste des versements effectués dans le cadre d'un engagement de pension.
[Plus d'informations >](#)

SIGNALER UNE ERREUR

Liste complète ?
Vous pouvez demander la liste avec le détail des primes.
[Demander la liste complète >](#)

Les primes:

Année	Montant
2016	Encore aucun versement reçu
2015	18.170,00 € (reçu jusqu'à présent)
2014	789.550,00 €
2013	1.806,00 €

Il est possible que les primes de l'année N ne soient pas encore entièrement disponibles. Les organismes de pension peuvent encore déclarer les versements reçus en année N jusque fin juin année N+1. A partir de juin année N+1, tous les versements effectués en année N devraient être disponibles.
[Plus d'informations >](#)

Détails des versements reçus durant l'année 2015

ENGAGEMENT DE PENSION	MONTANT
BALOISE BELGIUM DA.2.2.4.3.T001 Engagement de pension collectif	10.000,00 €
BALOISE BELGIUM R.I.D Entrée en vigueur: 12/01/2015 Engagement de pension collectif	5.000,00 €

Après avoir cliqué sur le bouton « Signaler une erreur », vous obtenez un écran qui vous permet de d'abord vérifier via une FAQ et un Lexique s'il s'agit effectivement d'une erreur ou plutôt d'une interprétation erronée des données affichées.

Si, après vérifications, l'erreur est avérée, cliquez sur le bouton « Signaler l'erreur ».

NL FR Help

DB2P
POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET ORGANISATEURS SECTORIELS.

22042900000
BALOISE BELGIUM

Dossier:
BALOISE BELGIUM

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

Dashboard Dirigeants d'entreprise

Engagement de pension externe

Engagement de pension interne

Primes

Cotisation Wijninckx

Signaler une erreur

PRIMES

Étape 1 Est-ce une erreur? Étape 2 Signaler une erreur Étape 3 Données sur la personne à contacter

Etes-vous sûr qu'il s'agisse d'une erreur?

! Dans cet aperçu sont montrées les primes versées pour une année spécifiques. Votre organisme de pension déclare à DB2P les informations au sujet des primes versées qu'ils ont effectivement reçues dans le cadre d'un régime de pension. Il s'agit des montants effectivement reçus, ainsi que la date exacte à laquelle ils ont été reçus. Il n'est pas déclaré pour quelle période ces montants sont dus d'après le règlement ou la convention de pension.

! Il est possible que les primes de l'année N ne soient pas encore entièrement disponibles. Les organismes de pension peuvent encore déclarer les versements reçus en année N jusque fin juin année N+1. A partir de juin année N+1, tous les versements effectués en année N devraient être disponibles. Pour les primes versées en 2013, cette règle est assouplie: le délai de déclaration est le 31 décembre 2014.

Lexique :

Date versement	La date de versement est la date à laquelle l'organisme de pension a effectivement reçu le versement.
Contributions	Les contributions sont des versements d'un employeur/d'une société ou travailleur/dirigeant d'entreprise indépendant à un organisme de pension pour constituer des avantages de pension complémentaire. Les contributions employeur/société sont payées par l'employeur/la société en plus du salaire et versées à l'organisme de pension. Les contributions travailleur/dirigeant d'entreprise indépendant sont retenues par l'employeur/ la société sur le salaire du travailleur/dirigeant d'entreprise indépendant et versées à l'organisme de pension.

Annuler **Signaler l'erreur >**

powered by: sigedis

© DB2P Employer v1.12.5.M4
Built on 2016-06-09T08:25:57Z

L'écran obtenu vous permet de définir le type d'erreur dont il s'agit. Selon le type de déclaration, vous pouvez signaler qu'il manque un engagement, que vous n'êtes pas l'organisateur de l'engagement signalé, que les montants déclarés ne sont pas corrects, que vous n'êtes pas à l'origine d'un versement, etc. Les indications présentes sur la page vous guident dans le signalement de l'erreur constatée.

NL FR
Help

POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET ORGANISATEURS SECTORIELS.

2204290000
BALOISE BELGIUM

Dossier:
BALOISE BELGIUM

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

DashBoard Dirigeants d'entreprise

Engagement de pension externe

Engagement de pension interne

Primes

Cotisation Wijninckx

Signaler une erreur

PRIMES

Étape 1
Est-ce une erreur?

Étape 2
Signaler une erreur

Étape 3
Données sur la personne à contacter

Quelle faute avez-vous trouvée dans votre dossier ?

- Il manque un versement pour l'année.**
Notifier le versement manquant >
- Le montant d'un versement n'est pas correct.**
 Sélectionnez le montant ci-dessous.
- Je n'ai pas effectué un des versements.**
 Sélectionnez le versement ci-dessous.

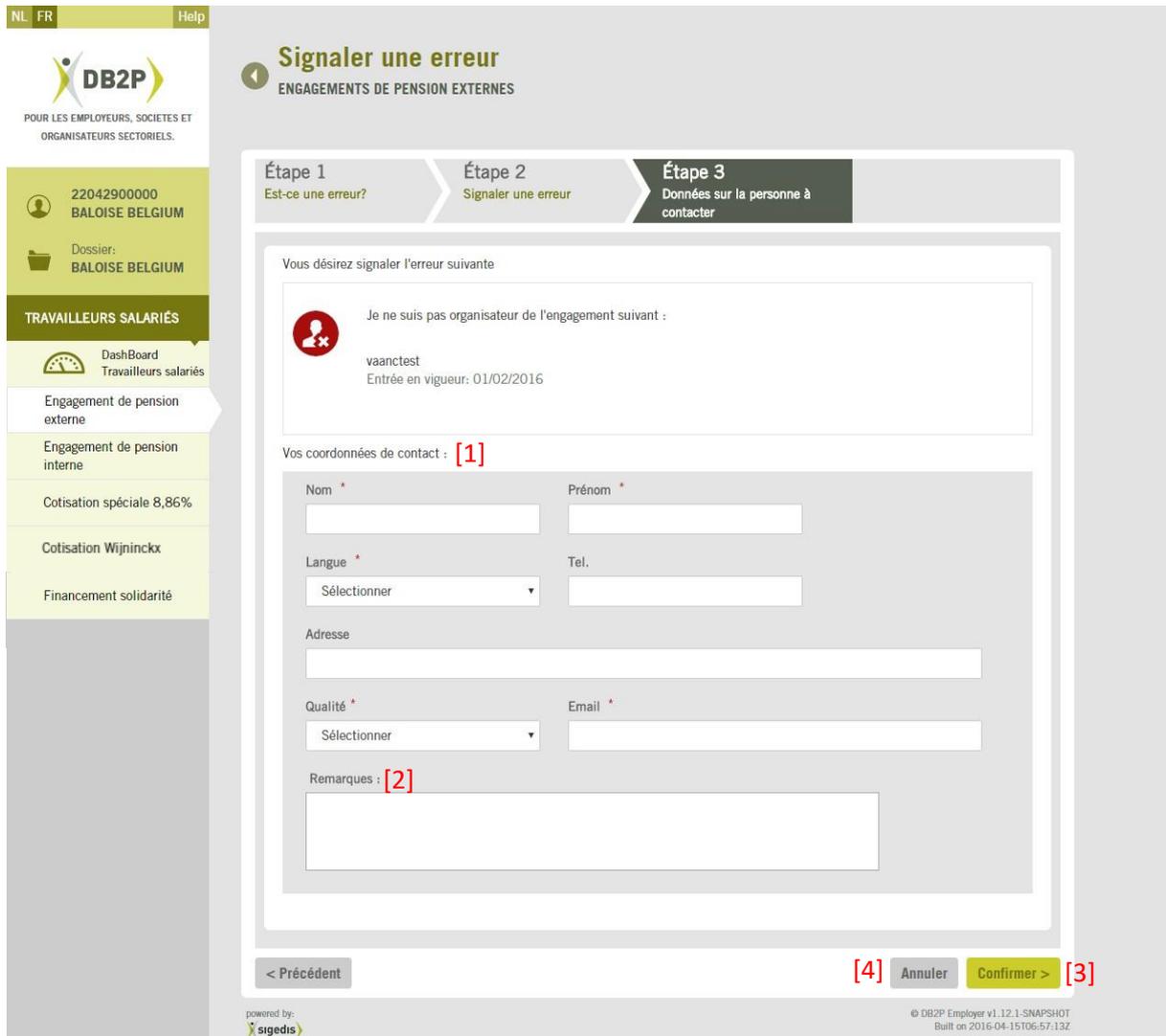
ENGAGEMENT DE PENSION	MONTANT
BALOISE BELGIUM <small>SingleNew</small> Engagement de pension individuel	500,00 €
BALOISE BELGIUM <small>registrant8</small> Engagement de pension collectif <small>Entrée en vigueur: 03/03/2014</small>	256,00 €
BALOISE BELGIUM <small>zz0.5.1.2.T001</small> Engagement de pension collectif <small>Entrée en vigueur: 10/10/2013</small>	50,00 €
BALOISE BELGIUM <small>zz2Regb</small> Engagement de pension collectif <small>Entrée en vigueur: 10/10/2013</small>	100,00 €
BALOISE BELGIUM <small>zz3Regb</small> Engagement de pension collectif <small>Entrée en vigueur: 10/10/2013</small>	50,00 €
BALOISE BELGIUM <small>regz0.1.6.16.T001</small> Engagement de pension collectif <small>Entrée en vigueur: 22/04/2013</small>	500,00 €
BALOISE BELGIUM <small>zzz2RegIndb2</small> Engagement de pension individuel <small>Entrée en vigueur: 10/10/2013</small>	50,00 €
BALOISE BELGIUM <small>SCRUMBI-204.3.3.1.T001</small> Engagement de pension collectif <small>Entrée en vigueur: 10/10/2013</small>	50,00 €
BALOISE BELGIUM <small>SCRUMBI-204.3.3.2.T001</small> Engagement de pension collectif <small>Entrée en vigueur: 10/10/2013</small>	50,00 €
BALOISE BELGIUM <small>SCRUMBI-204.3.3.3.T001</small> Engagement de pension collectif <small>Entrée en vigueur: 10/10/2013</small>	50,00 €
BALOISE BELGIUM <small>SCRUMBI-204.3.3.4.A.T001</small> Engagement de pension collectif <small>Entrée en vigueur: 10/10/2013</small>	50,00 €
BALOISE BELGIUM <small>SCRUMBI-204.3.3.5.A.T001</small> Engagement de pension collectif <small>Entrée en vigueur: 10/10/2013</small>	50,00 €
BALOISE BELGIUM <small>SCRUMBI-204.3.3.6.A.T001</small> Engagement de pension collectif <small>Entrée en vigueur: 10/10/2013</small>	50,00 €

< Précédent
Annuler

powered by: © DB2P Employer v1.12.5.M4
 Built on 2016-06-09T08:25:57Z

Après avoir introduit votre signalement d'erreur au niveau de l'engagement incriminé, vous accédez automatiquement à l'écran suivant.

Vous y introduisez vos données de contact [1] et vos remarques [2]. Envoyez votre signalement en cliquant sur le bouton « Confirmer » [3]. Vous annulez l'envoi de l'erreur en cliquant sur le bouton « Annuler » [4].



Une fois le signalement d'erreur envoyé, un accusé de réception sera envoyé dans votre e-box (voir section 9.4.) et à l'adresse e-mail de la personne de contact (si celle-ci a été renseignée). Le signalement d'erreur sera (automatiquement) envoyé à l'organisme de pension qui a déclaré l'information concernée. Votre organisme de pension traitera ensuite le signalement d'erreur et y répondra via l'adresse e-mail de la personne de contact.

9.3. Pop-up d'aide

En consultant votre dossier, vous pouvez obtenir directement via les écrans la définition de certains termes. Si vous laissez le curseur (de votre souris) plusieurs secondes sur le terme en question, un pop-up explicatif apparaît.

The screenshot shows the Sigedis web application interface. The main content area is titled "Engagements de pension externes" and "DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS". There are tabs for "ENGAGEMENTS COLLECTIFS" and "ENGAGEMENTS INDIVIDUELS". A table lists pension commitments with columns for "ORGANISME DE PENSION", "IDENTIFIANT", and "ENTRÉE EN VIGUEUR". A tooltip is displayed over the "BALOISE BELGIUM" entry, providing a definition of the term.

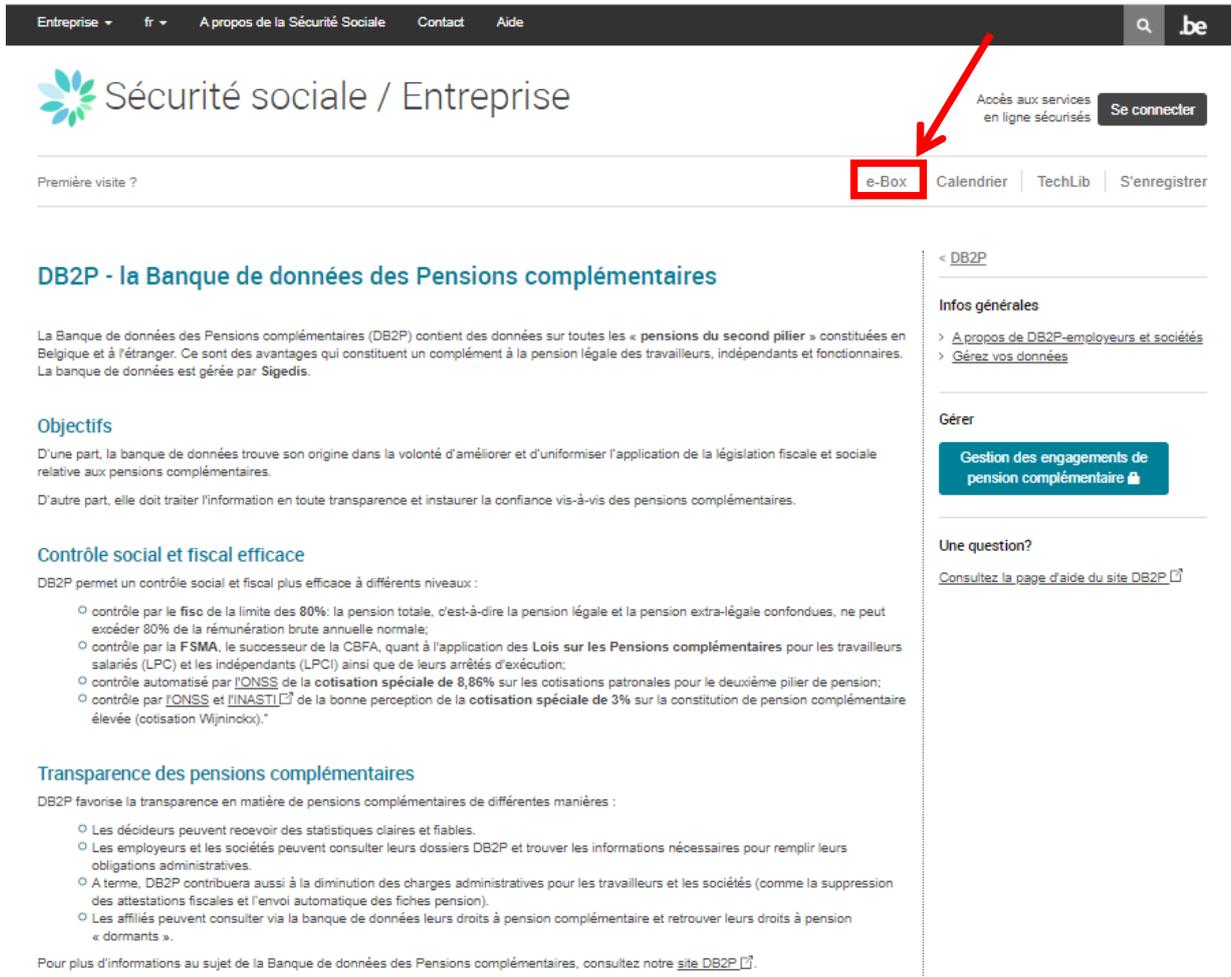
ORGANISME DE PENSION	IDENTIFIANT	ENTRÉE EN VIGUEUR
BALOISE BELGIUM	DBPOR-163.2.4.2.T002.C	02/03/2016
BALOISE BELGIUM	DBPOR-163.2.4.2.T001.C	02/03/2016
BALOISE BELGIUM	DBPOR-163.2.3.2.1.T002.C	02/03/2016
BALOISE BELGIUM	DBPOR-163.2.3.2.1.T001.C	02/03/2016
BALOISE BELGIUM	DBPOR-163.2.3.1.1.T002.C	02/03/2016

Le statut d'un engagement de pension tel qu'indiqué par l'organisme de pension est actif si l'organisme de pension est impliqué dans la gestion de l'engagement et que des droits de pension complémentaire sont encore constitués pour le futur.

9.4. E-box

Si vous avez posé une question ou signalé une erreur via l'application, vous recevrez de Sigedis un accusé de réception dans votre e-box. Il s'agit de l'e-box pour la qualité « société » de votre entreprise. Les réponses aux questions que vous avez posées seront également envoyées dans votre e-box.

Vous pouvez accéder à votre e-box via le portail de la sécurité sociale, à la page consacrée aux entreprises. Un lien « E-box » en haut de l'écran est prévu à cet effet.



The screenshot shows the top navigation bar of the 'Sécurité sociale / Entreprise' website. The 'e-Box' link is highlighted with a red box, and a red arrow points to it from the top right. The page content includes a section for 'DB2P - la Banque de données des Pensions complémentaires' with sub-sections for 'Objectifs', 'Contrôle social et fiscal efficace', and 'Transparence des pensions complémentaires'. A right-hand sidebar contains links for 'Infos générales', 'Gérer', and 'Une question?'.

Via ce lien, vous accédez à une page où vous trouverez de plus amples informations à propos de l'e-box [1], un manuel d'utilisation [2] et le bouton d'accès à votre messagerie [3]. Pour obtenir un accès à votre e-box (et à vos messages), vous devez être désigné comme utilisateur de l'application en ligne DB2P (voir section 2).

Entreprise fr A propos de la Sécurité Sociale Contact Aide

Sécurité sociale / Entreprise

Accès aux services en ligne sécurisés **Se connecter**

Première visite ? e-Box Calendrier TechLib S'enregistrer

La boîte aux lettres électronique sécurisée de votre entreprise

L'e-Box centralise toutes les communications officielles entre les entreprises et les institutions publiques dans une boîte aux lettres électronique sécurisée.

Via l'e-Box, vous recevez des documents (PDF) et des messages des institutions fédérales. Pour certains messages, cette boîte aux lettres électronique est bidirectionnelle et vous permet de répondre directement à certains émetteurs. À terme, vous-même pourrez aussi envoyer des messages et des documents vers l'e-Box des services publics. La communication avec les institutions fédérales s'effectue ainsi de façon pratique, rapide et sûre.

< e-Box

Infos générales

> A propos d'e-Box

Accéder à e-Box

Accéder à e-Box en tant qu'entreprise

Accéder à e-Box en tant que mandataire

Données personnelles

> Plus d'informations sur les données personnelles

Une fois que vous avez accès à votre e-box, vous pouvez lire les messages que Sigedis vous a envoyés dans le cadre de DB2P. Ces messages sont placés dans le dossier « DB2P » qui se trouve sous le dossier « Sigedis ». Ces dossiers ne sont visibles que si des messages y ont déjà été placés. Si vous n'avez aucun message concernant l'application DB2P, ces dossiers ne seront donc pas visibles.

ni de

e-Box Votre boîte aux lettres électronique sécurisée

XXXXXXXX ASBL BCE: XXXXXX
Employeur ONSS

Capacité de stock: 16 % des 1

Utilisateur: M

Tâche

Document

XXXXXXXX

XXXXXXXX

SIGEDIS(35)

DB2P(36)

Reçu Corbeille

Rechercher dans tous les documents

	Description	Date de création	Date d'expiration	Application	Destiné à	Taille (Ko)
<input type="checkbox"/>	serviceRequestAck-1081	17/04/2013	17/04/2014	SIGEDIS	XXXXXXXXXXXX	88Ko
<input type="checkbox"/>	serviceRequestAck-1078	17/04/2013	17/04/2014	SIGEDIS	XXXXXXXXXXXX	88Ko
<input type="checkbox"/>	serviceRequestAck-1077	17/04/2013	17/04/2014	SIGEDIS	XXXXXXXXXXXX	88Ko
<input type="checkbox"/>	serviceRequestAck-1076	17/04/2013	17/04/2014	SIGEDIS	XXXXXXXXXXXX	88Ko
<input type="checkbox"/>	serviceRequestAck-1074	17/04/2013	17/04/2014	SIGEDIS	XXXXXXXXXXXX	88Ko
<input type="checkbox"/>	serviceRequestAck-1075	17/04/2013	17/04/2014	SIGEDIS	XXXXXXXXXXXX	88Ko
<input type="checkbox"/>	serviceRequestAck-1055	17/04/2013	17/04/2014	SIGEDIS	XXXXXXXXXXXX	88Ko
<input type="checkbox"/>	serviceRequestAck-1054	17/04/2013	17/04/2014	SIGEDIS	XXXXXXXXXXXX	88Ko
<input type="checkbox"/>	serviceRequestAck-1034	17/04/2013	17/04/2014	SIGEDIS	XXXXXXXXXXXX	88Ko
<input type="checkbox"/>	serviceRequestAck-1030	17/04/2013	17/04/2014	SIGEDIS	XXXXXXXXXXXX	88Ko

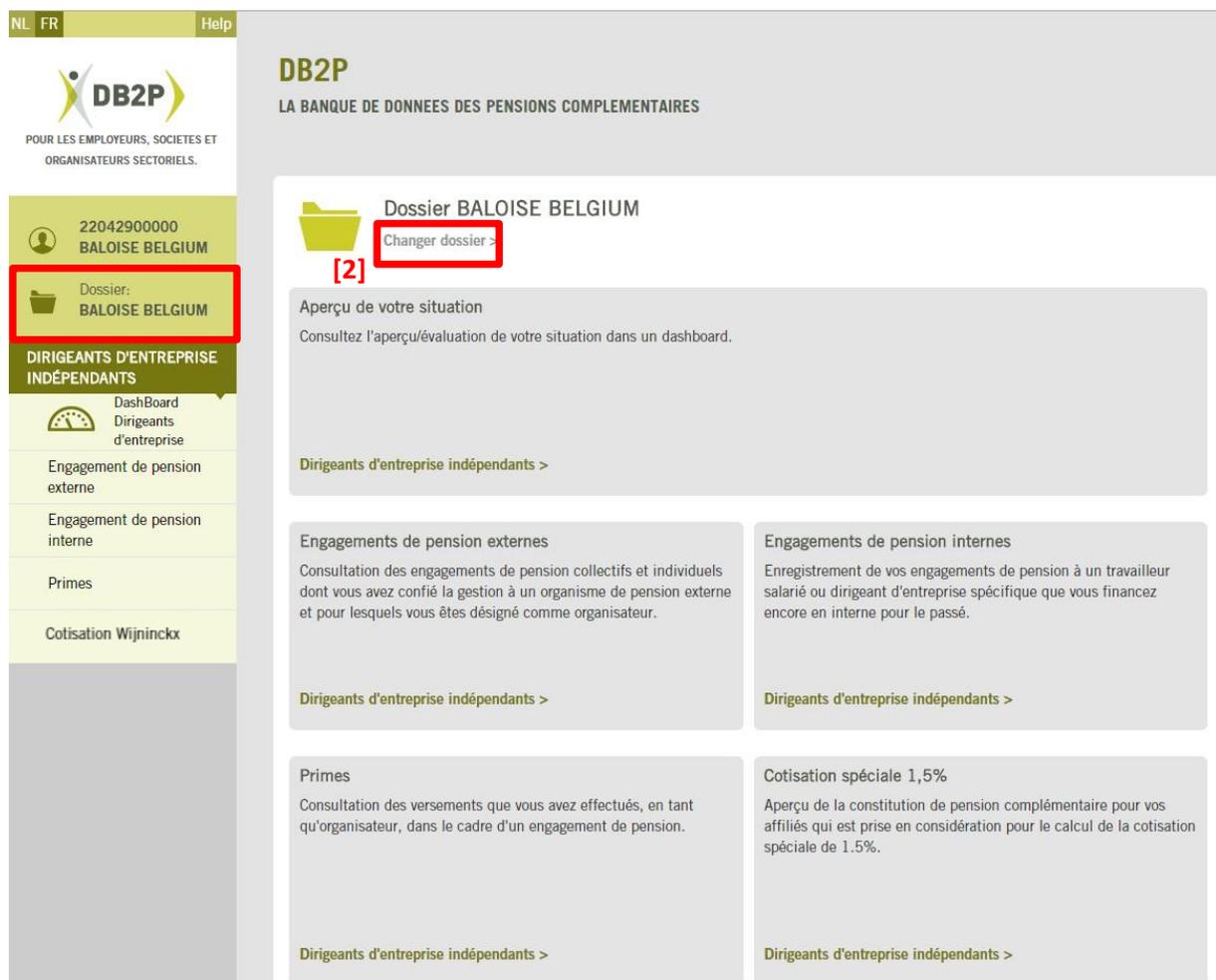
55 messages trouvés.

Vers corbeille

10. Mandats

Si vous avez donné un mandat à votre prestataire de service pour opérer en votre nom, alors ce prestataire de service peut avoir accès à votre dossier.

Un prestataire de service qui se connecte à l'application a en premier lieu uniquement accès aux dossiers DB2P de sa propre entreprise. Il peut accéder aux données de ses mandants via « Dossier » [1] dans le menu de navigation ou via le lien « Changer dossier » [2] au-dessus de la page d'accueil.



The screenshot displays the DB2P application interface. On the left is a navigation menu with the following items: 'Dossier: BALOISE BELGIUM' (highlighted with a red box and labeled [1]), 'DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS', 'DashBoard Dirigeants d'entreprise', 'Engagement de pension externe', 'Engagement de pension interne', 'Primes', and 'Cotisation Wijninckx'. The main content area is titled 'DB2P LA BANQUE DE DONNEES DES PENSIONS COMPLEMENTAIRES' and shows the 'Dossier BALOISE BELGIUM' page. A red box highlights the 'Changer dossier >' link (labeled [2]) located above the main content area. The main content area includes sections for 'Aperçu de votre situation', 'Dirigeants d'entreprise indépendants >', 'Engagements de pension externes', 'Engagements de pension internes', 'Primes', and 'Cotisation spéciale 1,5%'. Each of these sections has a 'Dirigeants d'entreprise indépendants >' link at the bottom.

Le prestataire de services cliquera sur le bouton « Changer dossier » de la page obtenue.

NL FR Help

DB2P
POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET ORGANISATEURS SECTORIELS.

22042900000
BALOISE BELGIUM

Dossier:
BALOISE BELGIUM

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

DashBoard Dirigeants d'entreprise

Engagement de pension externe

Engagement de pension interne

Primes

Cotisation Wijninckx

BALOISE BELGIUM

Numéro BCE 0400.048.883

CHANGER DOSSIER

powered by: sigedis

© DB2P Employer v1.12.5.M4
Built on 2016-06-09T08:25:57Z

Dans l'écran suivant, le prestataire de service doit indiquer pour qui il souhaite travailler :

- [1] Au nom d'une autre entreprise. Dans ce cas, le mandataire cliquera sur la deuxième option et entrera le numéro BCE de la société qui l'a mandaté. Le prestataire de service peut alors consulter le dossier de cette société ;
- [2] Pour confirmer l'opération, le prestataire de services cliquera sur le bouton « Changer dossier » ;
- [3] Pour annuler l'opération, le prestataire de services cliquera sur « Annuler ».

NL FR Help

DB2P
POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET ORGANISATEURS SECTORIELS.

2204290000
BALOISE BELGIUM

Dossier:
BALOISE BELGIUM

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

Dashboard Dirigeants d'entreprise

Engagement de pension externe

Engagement de pension interne

Primes

Cotisation Wijninckx

Changer dossier

Sélectionnez l'entreprise pour laquelle vous désirez consulter le dossier :

Je travaille au nom de ma propre entreprise (BALOISE BELGIUM, Numéro BCE 0400.048.883)

[1] Je travaille comme mandaté pour l'entreprise avec le numéro BCE:

0880.820.673

Annuler Changer dossier

[3] [2]

powered by: sigedis

© DB2P Employer v1.12.5.M4
Built on 2016-06-09T08:25:57Z

Pour ré-accéder à son propre dossier, le prestataire de services répètera cette procédure en choisissant cette fois-ci la première option «Je travaille au nom de ma propre entreprise [Nom de l'entreprise et numéro BCE] » [1].

[2] Pour confirmer l'opération, le prestataire de services cliquera sur le bouton « Changer dossier ».

[3] Pour annuler l'opération, le prestataire de services cliquera sur « Annuler ».

NL FR Help

DB2P
POUR LES EMPLOYEURS, SOCIÉTÉS ET ORGANISATEURS SECTORIELS.

2204290000
BALOISE BELGIUM

Dossier:
BALOISE BELGIUM

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE INDÉPENDANTS

DashBoard Dirigeants d'entreprise

Engagement de pension externe

Engagement de pension interne

Primes

Cotisation Wijninckx

Changer dossier

Sélectionnez l'entreprise pour laquelle vous désirez consulter le dossier :

[1] Je travaille au nom de ma propre entreprise (BALOISE BELGIUM, Numéro BCE 0400.048.883)

Je travaille comme mandaté pour l'entreprise avec le numéro BCE:
Numéro BCE

Annuler [3] Changer dossier [2]

powered by: sigedis

© DB2P Employer v1.12.5.M4
Built on 2016-06-09T08:25:57Z